

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014

AFFICHÉ LE 18 NOVEMBRE 2014

(Art. L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Adoption du Procès-verbal de séance du 25 septembre 2014 (Mme PERDEREAU Absente) (Suspension de la séance à 20h10)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : 1 Votes Contre : Votes Pour : 32
1 Avis du Conseil municipal de la commune de Brétigny-sur-Orge sur le Projet de Schéma Régional de Coopération (Arrivée de Mme Isabelle PERDEREAU à 20h17) (Reprise de la séance à 20h54) - M. Bernard DECAUX ne prend pas part au Vote.	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : 1 Votes Contre : Votes Pour : 32
2 Approbation du rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge	LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ
3 Protocole d'accord entre la mairie de Brétigny-sur-Orge et l'association « soigner à Brétigny-sur-Orge »	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
4 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
5 Modification du tableau des effectifs	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
6 Commission Consultative pour les Services Publics Locaux	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
7 Présentation du compte rendu annuel de concession pour la fourniture et distribution de gaz – exercice 2013	LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ
8 Présentation du Compte rendu annuel de concession pour la fourniture et distribution d'électricité – Exercice 2013	LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ
9 Subventions aux associations sportives pour l'aide à l'encadrement durant la période d'octobre à décembre 2014	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
10 Subventions dites de haut niveau 2014	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
11 Demande de subventions pour les activités des services culturels, socioculturels de la ville de Brétigny-sur-Orge	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

Nicolas MÉARY

Nombre de conseillers
.En exercice..... 35
.Présents..... 27
.Votants..... 34

Le Maire de Brétigny-sur-Orge certifie que la convocation et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-25 et R 2121-7 R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Nicolas MÉARY

OBJET

**Compte-rendu
sommaire :**
(art. L 2121-25 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)

COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille quatorze, le jeudi 13 novembre, le Conseil Municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 7 novembre, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Nicolas MÉARY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY
Mme Christiane LECOUSTEY
M. Didier JOUIN
M. Michel PELTIER
Mme Isabelle PERDEREAU (arrivée 20h17)
M. Francis BONDOUX
Mme Natacha WEIDNER
M. Lahcène CHERFA
M. Christian DEVLEESCHAUWER
M. Pascal PIERRE
Mme Marie-France DELPUECH
M. Giorgio CERISARA
M. Christophe HENRY
Mme Aline FLORETTE
M. Alain GIRARD
Mme Pascale RAFFALLI
M. Adrien MARGUERITTE
M. Clément MARGUERITTE
M. Jean FABRE
Mme Nathalie CATZARAS
M. Mathieu BETRANCOURT
M. Bernard DECAUX (M. Bernard DECAUX ne prend pas part au vote au point n°1)
M. Philippe CAMO
Mme Sylvie DAENINCK
M. Jean-Luc MONCEL
Mme Sandra AFONSO MACHADO
Mme Elisabeth PETIT

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Cécile BESNARD à M. Didier JOUIN
Mme Patricia MARTIGNE à M. Nicolas MÉARY
Mme Christine BERNIAU-BACHELIER à Mme Christiane LECOUSTEY
Mme Amélie COINCE à M. Francis BONDOUX
Mme Nathalie LEMAGNE à Mme Natacha WEIDNER
Mme Jocelyne GARRIC à Mme Sylvie DAENINCK
M. Steevy GUSTAVE à Mme Sandra AFONSO MACHADO

ABSENTS :

Mme Grâce DUARTE FERREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Clément MARGUERITTE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 13 novembre, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 7 novembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de M. Nicolas MÉARY, Maire.

PREAMBULE

M. le Maire procède à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY, Mme Christiane LECOUSTEY, M. Didier JOUIN,
M. Michel PELTIER, Mme Isabelle PERDEREAU, M. Francis BONDOUX,
Mme Natacha WEIDNER, M. Lahcène CHERFA, M. Christian
DEVLEESCHAUWER, M. Pascal PIERRE, Mme Marie-France DELPUECH,
M. Giorgio CERISARA, M. Christophe HENRY, Mme Aline FLORETTE
M. Alain GIRARD, Mme Pascale RAFFALLI, M. Adrien MARGUERITTE
M. Clément MARGUERITTE, M. Jean FABRE, Mme Nathalie CATZARAS
M. Mathieu BETRANCOURT, M. Bernard DECAUX, M. Philippe CAMO,
Mme Sylvie DAENINCK, M. Jean-Luc MONCEL, Mme Sandra AFONSO
MACHADO, Mme Elisabeth PETIT

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Cécile BESNARD à M. Didier JOUIN
Mme Patricia MARTIGNE à M. Nicolas MÉARY
Mme Christine BERNIAU-BACHELIER à Mme Christiane LECOUSTEY
Mme Amélie COINCE à M. Francis BONDOUX
Mme Nathalie LEMAGNE à Mme Natacha WEIDNER
Mme Jocelyne GARRIC à Mme Sylvie DAENINCK
M. Steevy GUSTAVE à Mme Sandra AFONSO MACHADO

ABSENTS :

Mme Grâce DUARTE FERREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Clément MARGUERITTE

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny sur Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique

M. Le Maire ouvre la séance.

M. le Maire : Bonsoir à tous, merci d'être venus pour assister à ce conseil municipal. Ce soir est un conseil un peu particulier vu que nous allons également avoir un débat sur l'intercommunalité, la commune devant rendre un avis sur le projet proposé par le Préfet de Région sur le rapprochement des communes, c'est un sujet important et nous souhaitons donner la parole à tous ceux qui souhaiteront participer, donc à cette occasion il y aura une suspension de séance pour permettre à tous ceux qui sont dans la salle de s'exprimer, d'avoir un débat libre, j'y reviendrai, et une fois que le débat aura eu lieu, on se donnera au maximum une heure, peut-être un peu moins en fonction du nombre d'interventions, on passera à la suite de l'ordre du jour du conseil avec en premier lieu le vote de cette délibération.

Décisions Municipales n^{os} 030, 049, 050, 063, 069, 070, 071, 072, 074, 075, 076, 077, 078, 079, 082, 083, /2014.

Le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014

M. DECAUX : Je souhaiterais qu'on rectifie deux ou trois coquilles : page 48 je pense que ce serait judicieux de rendre son prénom à Jacques Guyard, ancien maire d'Évry, qui n'était pas prénommé Jean.

Page suivante, page 49, le contrat n'est pas un contrat « d'intermédiation » mais un contrat de « redynamisation » du site de défense.

Et à la fin de ce paragraphe qui est le quatrième de la page, il manque des mots, c'est donc un peu incompréhensible, il faut mettre : « pour que le transport en commun en site propre sur La Francilienne... ».

M. le Maire : Merci pour ces remarques qui seront prises en compte.

(Mme Isabelle PERDEREAU est absente).

Abstentions : 1
Votes Contre : 0
Votes Pour : 32
adopté à l'unanimité

1/ Avis des communes sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile-de-France

M. le Maire : C'est un point très important que l'avis du conseil municipal de la commune de Brétigny-sur-Orge sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale.

Comme je le disais en introduction, c'est un débat qui nous concerne tous sur lequel nous souhaitons le plus possible que les Brétignolais soient impliqués, je vais donc faire

formellement une suspension de séance pour que tout le monde puisse participer à ce débat.

(Suspension de la séance à 20h10.)

Pourquoi ce débat ? Un certain nombre d'entre vous sont peut-être déjà au courant sur la question de l'intercommunalité, néanmoins pour introduire ce débat, je voudrais rappeler quelques éléments de contexte :

Nous sommes amenés à nous poser la question à cause de la loi dite MAPTAM : c'est une loi qui a été votée début 2014 et qui prévoit que les intercommunalités en Grande Couronne doivent faire désormais au moins 200.000 habitants. Cette loi a déjà suscité des interrogations dès le mois de mars, les maires des différentes communes du Val d'Orge ont demandé à bénéficier d'une dérogation par rapport à l'application de cette loi. Néanmoins, au mois d'août, le Préfet de Région, dans le cadre de cette loi, a proposé un Schéma de Coopération Intercommunale. Ce schéma prévoit en ce qui nous concerne l'intégration dans un grand ensemble autour de la ville d'Evry, qui ferait 533.000 habitants. Ce projet inclut les intercommunalités du Val d'Orge, de l'Arpajonnais, d'Evry, et ça va aussi jusqu'à Sénart en Essonne, et même en Seine et Marne. C'est donc un projet extrêmement vaste qui pose pas mal de questions, il faut bien le dire.

Depuis l'annonce du projet proposé par le Préfet de Région, les élus du Val d'Orge, indépendamment des sensibilités politiques, se sont mobilisés pour dire que ce projet nous inquiète. Il nous inquiète pour de nombreuses raisons, je voudrais en signaler trois pour lancer le débat :

D'abord, la question de la gestion de proximité : pourquoi a-t-on créé des intercommunalités ? On a créé des intercommunalités pour mettre en commun des compétences qui étaient auparavant gérées par les communes. Concernant un certain nombre d'investissements, d'infrastructures, on pouvait les mutualiser et les construire ensemble et en faire profiter les villes voisines. C'est le cas par exemple, en ce qui concerne Brétigny, du théâtre qui maintenant est géré par l'intercommunalité, ainsi que le centre d'art contemporain. C'est le cas aussi d'infrastructures sportives comme les piscines.

Dans le cadre d'une intercommunalité de 533.000 habitants à Evry, la question se pose de la capacité à avoir la même gestion de proximité que celle que nous avons aujourd'hui au sein du Val d'Orge. Evidemment, il y a toujours des choses à améliorer, c'est un éternel débat de se dire : comment on articule l'action des communes et l'action des intercommunalités ? Néanmoins aujourd'hui force est de constater que l'intercommunalité du Val d'Orge est une intercommunalité qui fonctionne bien, qui fonctionne de manière constructive indépendamment des sensibilités politiques. C'était le cas auparavant et c'est le cas aujourd'hui, il y a vraiment une recherche de consensus au sein du bureau communautaire, M. Decaux pourra peut-être en témoigner tout à l'heure. Première question : la gestion de proximité.

Deuxième question qui est très importante : la question du développement de notre territoire. Il y a d'abord la question de la gouvernance : comment les décisions sont-elles prises pour notre commune, pour le Val d'Orge et pour Brétigny aujourd'hui ? Un des grands sujets par exemple est de savoir si nous garderons la maîtrise de notre Plan Local d'Urbanisme. Il n'y a aucune garantie et les indications vont plutôt dans le sens contraire : dans le cadre d'une fusion d'intercommunalités tel que c'est prévu par le Préfet de Région, il n'y a aucune garantie que les communes puissent garder la maîtrise de leur plan local d'urbanisme. C'est un des débats que nous avons eus dès le mois d'avril au sein du Val d'Orge, à savoir si nous voulions garder la réflexion sur le plan local d'urbanisme au sein

de chaque commune ou si nous voulions la transférer à l'intercommunalité comme c'était recommandé par la loi. Le choix qui a été fait à l'unanimité des communes du Val d'Orge était de le conserver au sein des communes, parce que c'est quelque chose qui est tellement important pour nous que nous souhaitons que ce soit les communes qui elles-mêmes décident de leur développement urbain.

Quand Francis Chouat qui est le maire d'Evry défend le principe de l'intercommunalité du Préfet de Région autour du Grand Evry, il dit : nous avons besoin de cette intercommunalité, de ce Grand Evry pour pouvoir construire plus de logements, pour pouvoir répondre à cette demande des citoyens. Je ne suis pas sûr que ce soit ce que nous souhaitons aujourd'hui pour Brétigny.

Une troisième raison qui pose la question des finances et de l'endettement des intercommunalités. Là il faut donner quelques chiffres : aujourd'hui, l'intercommunalité du Val d'Orge est endettée à hauteur de 660 € par habitant ; c'est bien la couche intercommunalité et pas les couches communales, nous avons en plus un endettement au niveau Brétignolais, mais donc l'endettement pour le Val d'Orge est de 660 € par habitant. A Evry, l'intercommunalité d'Evry, l'endettement est d'à peu près 1400 € par habitant. A Sénart, en Seine et Marne, l'endettement est de 3200 € par habitant.

Alors que se passe-t-il en cas d'intercommunalité ? La réponse est simple, j'ai eu l'occasion de poser la question à la directrice départementale des finances publiques, elle m'a confirmé que c'était juste une mutualisation des dettes, une simple mutualisation des dettes. Donc si les intercommunalités fusionnent, on met en commun toutes ces dettes. Cela veut dire concrètement que la dette de l'agglomération d'Evry et de Sénart en Seine et Marne sera demain répartie sur l'ensemble des habitants de ce nouvel ensemble. Alors la question était parfaitement légitime d'essayer de comprendre pourquoi Evry et Sénart en Seine et Marne qui sont des villes nouvelles ont un niveau d'endettement plus élevé que le Val d'Orge qui depuis sa création il y a quelques années a cherché à faire attention à sa gestion. Ce sont des villes nouvelles, donc il y a immédiatement un endettement plus élevé. Et la question qui se pose est : est-il légitime que cet endettement accru soit supporté par les Brétignolais et par les Val d'Orgiens ? Personnellement, je ne sais pas comment on peut le justifier. Cela a du sens de considérer que c'est un projet éventuellement d'envergure régionale et un projet d'envergure nationale même mais faire supporter aux Brétignolais et aux habitants du Val d'Orge ces investissements dans le cadre d'une ville nouvelle à Sénart en Seine et Marne ou à Evry, je ne vois pas comment c'est légitime.

Ce sont trois arguments saillants, il y en a beaucoup d'autres mais je ne veux pas préjuger de l'intégralité du débat et de la discussion qu'il pourrait y avoir.

A partir du moment où le Préfet a proposé ce projet, la mobilisation des élus du Val d'Orge a été constante, vous avez pu voir des banderoles, vous avez pu recevoir des courriers, certains d'entre vous ont signé la pétition, et je voudrais d'ailleurs saluer la mobilisation des Brétignolais et des Val d'Orgiens à ce sujet vu qu'à ce jour, 17.000 habitants ont signé la pétition, ce qui correspond à une proportion très importante des citoyens du Val d'Orge. Pour un sujet de ce type, c'est la marque d'une mobilisation très importante. Cela, c'est pour la mobilisation des habitants.

Il y a également eu des motions qui ont été votées par les conseillers communautaires pour demander à avoir une dérogation par rapport à l'application de cette loi. Alors la dérogation est prévue dans le cadre de la loi, c'est quelque chose qui est envisagé de pouvoir obtenir cette dérogation, néanmoins c'est le Préfet qui est seul juge pour pouvoir indiquer si cette dérogation est légitime ou pas.

Donc la première chose que nous demandons et que nous soumettons à discussion, c'est de pouvoir avoir une dérogation pour rester dans le cadre actuel qu'est l'agglomération du Val d'Orge. C'est la première chose.

Après, et ce sera l'enjeu de la délibération de ce soir, on nous demande formellement un avis sur le projet de coopération intercommunale qui a été présenté par le Préfet ; cet avis doit être rendu par toutes les communes et également par l'intercommunalité. Donc la semaine prochaine toutes les communes du Val d'Orge rendent un avis sur ce projet, à l'issue de quoi le conseil communautaire de l'agglomération se réunira pour rendre également son avis.

Pour vous préciser où l'on en est : ces différents avis devront être rendus avant le 6 décembre, il y aura ensuite ce qu'on appelle la Commission Régionale de Coopération Intercommunale qui se réunira et qui rendra elle-même son avis sur le projet proposé par le Préfet. Cet avis, néanmoins, n'est que consultatif, il faut bien se rendre compte qu'en termes de concertation et de démocratie locale, on est plus sur une apparence de discussion que sur une concertation réelle. Il est consultatif et pour qu'un avis négatif officiel soit rendu, même si ce n'est qu'un avis consultatif, il faut que deux tiers des membres de la commission régionale de coopération intercommunale et deux tiers des communes du département concerné donnent un avis défavorable. Une précision complémentaire : les communes qui ne rendraient pas d'avis, certaines ne votent pas, sont considérées comme n'étant pas opposées et donc ne comptent pas dans les avis défavorables.

Donc tout est mis en place pour que les Préfets de Région fassent un peu ce qu'ils veulent, et pourtant cette mobilisation compte. Elle ne compte peut-être pas forcément sur un plan institutionnel parce que le Préfet de Région fera ce qu'il voudra mais elle compte très fortement sur un plan politique. Elle compte parce que la meilleure manière de dire que nous ne souhaitons pas le projet du Grand Evry tel qu'il nous est proposé, c'est qu'il y ait justement une mobilisation importante, c'était l'enjeu de cette pétition, et c'est que d'un point de vue le plus large possible, les élus des communes et intercommunalités concernées se prononcent pour ou contre le projet de schéma qui leur est proposé.

Un dernier mot avant de laisser la parole aux élus et aux Brétignolais qui sont venus assister à ce conseil, un regret en fait : c'est que sur un sujet aussi important, on s'y soit pris de cette manière. C'est un sujet qui mériterait que l'on fasse cela dans l'autre sens : on part de ce que veulent les citoyens, ce que veulent les Brétignolais, ce que veulent les habitants du Val d'Orge en se disant : avec quelles autres communes cela aurait du sens de coopérer ? Avec quelles autres communes cela aurait du sens de travailler ensemble ? Et là on pouvait peut-être imaginer des choses différentes, on pouvait se dire : oui, très bien nous voulons peut-être rester dans la situation actuelle parce que cela fonctionne bien en termes de proximité, c'est ça notre premier enjeu ; on pouvait aussi imaginer une logique de coopération avec nos voisins par exemple de l'Arpajonnais ou peut-être plus au nord, évidemment à Brétigny nous sommes au sud de la Francilienne, donc nous avons un tropisme particulier vers l'Arpajonnais, cette logique de territoire pouvait se défendre, elle s'appuie sur des choses importantes, sur l'Orge, sur le RER C, nous partageons ces deux axes structurants et c'est important pour comprendre ce qu'est notre bassin de vie. On aurait même pu imaginer des coopérations encore plus ambitieuses autour de la recherche, du développement, du dynamisme économique, mais ce n'est pas du tout ce qu'on retrouve à la fois dans le projet du Grand Evry et dans la démarche qui nous est proposée, qui est une démarche aujourd'hui malheureusement très technocratique, le Préfet de Région a fait son schéma dans son coin et le « soumet à discussion » mais de manière très superficielle, et donc la seule question qui nous est posée est la suivante : est-on pour ou contre ce schéma-là ? On ne nous demande pas ce qu'on aurait aimé avoir.

Voilà les quelques mots introductifs que je voulais évoquer avant d'ouvrir le débat, ce débat est ouvert à tous, je me permettrai de donner la priorité dans les prises de parole aux élus qui le souhaiteraient, leur assurer un temps de parole, et l'objectif est aussi que vous, vous puissiez participer ; évidemment, même si nous ne sommes pas dans une partie officielle du conseil municipal, cela ne nous empêche pas un peu de discipline, et donc vous demandez la parole avant de parler.

Un dernier mot : peut-être que certains auront des questions, d'autres voudront peut-être juste une prise de parole, les deux sont évidemment possibles, il n'y a pas besoin que ce soit forcément des questions.

(Arrivée de Mme PERDEREAU à 20h17.)

La séance est suspendue.

Reprise de la séance à 20h54.

M. CAMO : En effet, je pense que d'abord, le premier point soulevé dans ce débat est que la discussion que nous avons ce soir s'inscrit dans la réforme territoriale de façon globale qui s'inscrit elle-même dans un schéma plus national dans la nouvelle organisation du territoire de la République, et donc ça a été l'engrenage sur la fusion des régions, le découpage des cantons, je pense que le public doit aussi savoir ce soir qu'il y aura des cantonales en mars prochain avec un découpage nouveau puisque nous avons aujourd'hui Brétigny, St-Michel, Marolles, Saint-Vrain, et qu'il y aura peut-être un nouveau canton, c'est bien de l'informer.

Avec bien sûr il y a la loi MAPTAM, la montée en puissance des agglomérations notamment petite couronne, grande couronne, et la Métropole du Grand Paris qui est aussi un objectif important. Je note aussi que le Premier ministre a un peu reculé sur la suppression des départements, et ce qui inquiète particulièrement les élus de ma sensibilité mais pas qu'eux, c'est la disparition à terme sans doute des communes et de leurs prérogatives. D'ailleurs cette réforme territoriale suscite l'opposition des citoyens, des populations, mais aussi de l'Association des Maires de France, de l'Association des Départements de France, des maires ruraux, des régions de France, je crois qu'il y a eu 12.000 ou 15.000 motions qui ont été proposées au vote des Conseillers municipaux en France.

Donc il y a une émotion, il y a des oppositions à cette réforme. Je pense que les objectifs et peut-être qu'on divergera là-dessus sont de deux ordres : le principal est une opposition qui s'attache à l'austérité menée dans ce pays, la réduction des dépenses publiques à tout prix ; et le deuxième est l'aspect du calquage de nos territoires sur l'Europe, en tout cas sur les objectifs de la Commission Européenne.

Tout cela n'est pas bon pour la démocratie ; je pense aussi qu'il y a un déni démocratique puisque nous avons été élus, certains d'entre nous en tout cas, au suffrage universel lors des municipales dernières, et que la loi remet en cause finalement quelque part le suffrage universel. Ce qui n'est pas un signe positif pour la démocratie dans notre pays.

Tout cela bien sûr fait débat. Sur la réforme territoriale, vous connaissez sans doute la position des élus communistes et républicains, c'est de demander un référendum afin que les citoyens puissent débattre et s'exprimer en connaissance de cause. J'indique aussi qu'il y a eu un appel départemental de notre sensibilité pour que ces débats soient départementalisés sans opposer les actions locales bien entendu, avec bien sûr du contenu et en tout cas un appel à se mobiliser pour mettre en échec le projet qui est présenté.

Quant aux territoires, la question des territoires se pose mais il faut aussi que ce soit des lieux où il y a du lien social, du lien humain, de l'efficacité économique et sociale, et en même temps qu'ils répondent à des besoins et des attentes des populations qui les occupent.

Le deuxième point est le contexte : contexte marqué par une politique d'austérité que tout le monde constate, je ne fais que le noter, je le regrette mais on le subit, politique qui est douloureuse pour nos concitoyens à tous les niveaux, dans tous les secteurs d'activité de la

société, mais elle se traduit aussi par une pression sur les collectivités locales. Les baisses de dotations de l'Etat, ce sont 11 milliards cette année, mais en effet cumulatif 28 milliards à l'horizon des trois – quatre ans qui viennent. Ce sont des sommes considérables en moins pour les élus qui gèrent les villes, bien sûr, pour les collectivités territoriales, les départements, les régions, les agglomérations, mais aussi bien sûr pour les populations et les services auxquels elles peuvent prétendre.

Donc cette réforme avec les baisses de dotations renforce cette difficulté que nous rencontrons ou que nous rencontrerions si elle était appliquée en l'état.

Troisième point pour les agglomérations concernées, la Grande Couronne d'abord et celle de l'Essonne : les trois grandes agglomérations qui sont monstrueuses dans leur territoire, dans leur périmètre, de 530.000 jusqu'à 800.000 habitants, portées dans le schéma régional de l'intercommunalité par le Préfet de Région, par l'Etat donc, pour nous sont inacceptables. Il faut donc rejeter ce schéma tel qu'il est. D'ailleurs nous ne sommes pas les seuls à le dire puisque j'ai pu assister aux travaux de la CRCI, beaucoup d'élus Essonnais, de sensibilités diverses, se sont exprimés en ce sens dans cette Commission Régionale de Coopération Intercommunale.

D'ailleurs ce schéma, on peut se demander de quelle inspiration il est sorti parce que quand même, il a des aspects très technocratiques qui semblent construits en dehors des réalités départementales, des réalités des populations, qui visent à s'inscrire au détriment des aspects démocratiques, du développement des services publics, etc, et notamment de la proximité, avec l'éloignement des lieux de pouvoir entre les citoyens et les élus qui sont en gestion de leur collectivité.

Quatrième chose : sur les périmètres ; nous ne sommes pas non plus pour rester sur la question des périmètres actuels uniquement. Tout cela évolue. Personne ne dit qu'il faut rester dans la situation actuelle de l'évolution de ces agglos ou, comme je l'ai entendu dans cette fameuse CRCI, des périmètres qui se réfléchissent en rejet de l'autre, c'est-à-dire en rejet de ceux qui ont des dettes. Et là c'est un vrai problème de fond parce que quand on parle d'intercommunalité, on parle de solidarité à l'origine, si maintenant on oppose les territoires, les hommes et les femmes qui les constituent, sur lesquels ils résident, ce n'est plus de la solidarité si on raisonne dans ces termes là. Donc ce ne sont pas des arguments que je retiendrai, et en tout cas ce n'est pas un statuquo sur les territoires qui sont débattus mais c'est plutôt à la fois le rejet du schéma régional que j'ai indiqué tout à l'heure, qui est notre préoccupation première, et en même temps, dans le même mouvement, une recherche qui passe par le débat, la concertation, l'intervention citoyenne, qui conduit à réfléchir à des territoires je dirais à taille humaine, raisonnable, responsable, avec beaucoup de démocratie participative, et surtout une position de coopération entre ces territoires avec des projets mutuellement avantageux, on sait faire des choses comme ça, les gens se mobilisent pour des objectifs pareils qui servent d'abord l'intérêt général, la démocratie, et une fois de plus le développement du service public, l'emploi, le développement économique ; avec des projets communs que beaucoup de collectivités ont engagés malgré les difficultés que je soulignais tout à l'heure.

Le respect aussi des entités de ces territoires est important, notamment des communes qui doivent elles-mêmes s'organiser comme elles l'entendent, dans la cohérence à laquelle elles sont soumises, et donc nous sommes, nous, pour des territoires coopératifs au cœur desquels se trouvent bien sûr les besoins humains, les attentes des populations, et bien sûr cela doit se construire dans un débat dans ces territoires avec les populations concernées, y compris à Brétigny, j'espère que cela sera suivi d'effets à partir de ce soir.

Pour conclure, il faut donc que l'Etat nous entende dans le sens que j'ai indiqué, que la CRCI prenne en compte les avis des communes, des élus, des populations, de leur

mobilisation citoyenne, et d'abord à partir de leurs besoins et non à partir des périmètres, ce qui est une autre façon de réfléchir à l'avenir de nos territoires de la République. Et ensuite bien sûr créer les conditions, y compris dans cette ville, et dans les agglomérations, de la réflexion sur de nouveaux territoires propices à l'émancipation des populations concernées.

Pour toutes ces raisons, on va débattre mais nous pensons qu'il faut obtenir le rejet de ce schéma qui nous est proposé par l'Etat et porté par le Préfet de Région, et dans le même temps réfléchir à ce que j'ai indiqué à l'instant, avec bien sûr l'intervention des élus et des citoyens dans le même mouvement.

M. le Maire : Merci, je note que nous ne serons pas forcément d'accord sur tout mais que nous serons d'accord sur l'essentiel, à savoir le rejet du schéma, et pour donner la parole le plus possible aux citoyens, et je crois que le Val d'Orge essaie de faire le maximum par rapport à cela.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. DECAUX : Permettez-moi de faire un petit commentaire sur l'histoire de l'intercommunalité pour Brétigny : nous n'avons pas choisi en 2003 d'aller directement dans le Val d'Orge puisque nous avons délibéré en juin pour être intégrés dans l'Arpajonnais. Le Préfet qui continue d'avoir le même rôle dans le débat qui nous anime ce soir s'était opposé à l'entrée de Brétigny dans cette communauté de communes de l'Arpajonnais et donc nous avons fait le second choix de rejoindre le Val d'Orge, on va dire cela pour que la question qui est posée soit éclairée de façon historique.

Donc nous devons ce soir donner un avis sur le projet de schéma régional que le Préfet de Région a établi en concertation avec les préfets des départements, et ce projet de regroupement du Préfet s'inscrit dans la loi MAPTAM qui prévoit des dispositions spécifiques pour l'Ile-de-France dans le cadre de l'achèvement de la carte intercommunale puisque si elle est terminée à 90% à peu près, elle ne l'est pas complètement.

Vous l'avez dit, la position historique défendue par le Val d'Orge depuis la parution de cette loi le 27 janvier dernier a été de s'appuyer sur une des dispositions de la loi, l'article 10, en demandant à bénéficier de la dérogation au seuil démographique d'au moins 200.000 habitants fixé par cette loi. Trois courriers du président et des maires au Préfet, deux motions du conseil communautaire ont été adressés, apparemment restés sans réponse, mais je pense que le Préfet a, en Commission départementale de coopération intercommunale, rappelé le 7 juillet dernier de manière assez solennelle les deux principales orientations de l'Etat : d'abord « faire preuve d'ambition en dépassant le seuil de 200.000 habitants », et : « pour qu'un territoire puisse bénéficier d'une dérogation, il est impératif que l'EPCI soit dans une situation réellement exceptionnelle : zone de montagne, zone insulaire, territoire très vaste regroupant de très nombreuses communes peu denses » ce qui pose, on peut le comprendre, des difficultés en termes de services de proximité et de gouvernance.

Je crois que nous ne pouvons pas ne pas voir dans cette déclaration une fin de non recevoir du représentant de l'Etat à la demande réitérée à plusieurs reprises de dérogation de la part du Val d'Orge. A partir de là, faut-il, est-ce qu'il serait même raisonnable de s'arc-bouter sur une position de refus comme l'exécutif de l'agglomération le fait depuis la fin de l'été dans une campagne de communication ? Vous avez d'ailleurs souri quand vous en avez parlé parce que c'est très abondant et très redondant, et cette demande ne passe pas inaperçue, elle traduit me semble-t-il aujourd'hui une position complètement intenable, et je pense risquée si l'on veut faire bouger les choses.

Je dirai encore un mot de cette campagne parce qu'elle ne passe pas inaperçue dans notre agglomération et elle ne passe pas inaperçue dans le département. Au-delà d'un certain paradoxe qu'il y a à inviter par exemple ce soir, mais ça a été fait à l'agglomération avant, les habitants à participer à un débat alors que dès la fin du mois d'août le débat était quelque part clos avant d'être ouvert puisqu'il y a eu cette campagne d'affichage, il y a eu aussi une lettre du Président de l'Agglomération et du Maire, cela a été fait dans chaque commune de l'agglomération, qui invitait les habitants à refuser l'intercommunalité telle qu'elle était présentée par le Préfet. Et ce que je veux dire là, c'est que le ton de la campagne est assez dur, notamment dans la lettre du président et des maires. Les territoires voisins se confient parfois et la vivent trop souvent comme caricaturale, voire blessante ou stigmatisante, c'est ce que Philippe Camo évoquait tout à l'heure.

Alors faut-il pour autant se résigner à la proposition du Préfet de Région ? Cette carte n'est pas intangible mais il aurait fallu ouvrir un vrai débat et dialoguer avec les institutions et les habitants, non pas sur des postures de principe mais autour des enjeux et je crois qu'au fond vous êtes assez d'accord avec cela puisque vous l'avez dit : il faut faire bouger les choses. Il y a un certain nombre d'enjeux, vous avez parlé du PLU, de logement, de la dette, j'y reviendrai, simplement le débat a été fermé avant d'être ouvert, et sur ces postures de principe je ne pense pas qu'on puisse aller vers une solution positive alors que ce débat est formellement prévu dans le processus institutionnel en amont de l'arrêté du Préfet qui doit intervenir avant la fin du mois de février 2015, étant entendu que la Commission régionale de coopération intercommunale se réunira deux fois au préalable dont une première séance pour un débat d'orientation sans vote. Cela veut dire quand même quelque part, en tout cas je l'espère, que le Préfet de Région peut être à l'écoute.

Moi je suis convaincu que comme dans tous les dossiers complexes, ce sont plutôt le débat et le dialogue qui permettent de répondre aux interrogations et de trouver les réponses pertinentes plutôt que de s'arc-bouter sur un fond de refus.

Alors quels sont les enjeux ? Je vais en évoquer quelques-uns, je ne serai pas exhaustif même si je vais être un peu long : premier enjeu : faire exister la grande couronne pour préserver et développer les emplois. J'ai eu l'impression dans votre dernière intervention que vous n'étiez pas tout à fait d'accord avec ça mais il faut quand même prendre en compte un certain nombre de réalités. Qu'on le veuille ou non, la métropole du Grand Paris avec 4,5 millions d'habitants va structurer les trois départements de la petite couronne autour de la capitale. A nos portes, les élus des Communautés d'Agglomération du Plateau de Saclay et d'Europe-Éssonnes, eux, portent le projet de fusion proposé par le Préfet de Région. Il n'est même pas exclu que cette fusion pourrait s'étendre hors du département vers Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines. Moi, je suis convaincu que pour peser dans le cadre du Grand Paris, notre EPCI doit mener des projets d'envergure et constituer un pôle d'équilibre. D'ailleurs nous l'avons compris et nous l'avons pratiqué ces dernières années au travers de notre agence d'urbanisme et de son territoire Centre-Essonnes-Orge qui a été reconnu comme territoire de mise en œuvre du grand projet 3 du contrat de plan Etat – Région 2007 – 2013 qui a permis de financer, donc de réaliser un certain nombre d'infrastructures structurantes, nous sommes bien placés à Brétigny pour le savoir puisque le doublement du pont-rail a été possible grâce à ce GP3. Je continue pour ma part à regretter que l'agglomération ait pris récemment la décision de ne plus adhérer à cette agence.

Nous avons des grands projets en matière de développement économique : la reconversion de la base aérienne, Val Vert, à côté de nous le grand stade de la Fédération Française de Rugby, Genopôle de façon un peu plus ancienne, tous ces projets sont des projets d'avenir dans lesquels nous devons investir parce qu'ils préserveront et développeront nos emplois locaux, mais à une condition : que ces territoires, en tout cas ces projets, ne soient pas en concurrence mais en synergie, complémentaires.

Dans le contexte de raréfaction des ressources, le contexte économique est la seule marge de manoeuvre qui nous donne des capacités pour financer les équipements dont nos habitants ont besoin.

Deuxième enjeu : la proximité pour les habitants. Je suis d'accord, il faut mener une réflexion approfondie pour trouver le nécessaire équilibre qui garantisse des services publics suffisamment proches des habitants, une action publique efficace, et des économies d'échelle dans le contexte financier tendu qui est désormais le nôtre et, je le crains, pour longtemps.

La taille du territoire est évidemment un critère qu'il ne faut pas négliger, mais par exemple l'organisation de l'action sociale prouve que notre réflexion doit prendre en compte d'autres éléments. La synergie et l'organisation territoriale entre les maisons de la solidarité du Conseil Général et les CCAS de nos communes permettent aujourd'hui de mener cette compétence de façon efficace sur tout le territoire de l'Essonne qui est quand même de 1,2 millions d'habitants.

Troisième enjeu : les transports. Historiquement les transports ferrés ont été organisés en Ile de France de façon très centralisée, avec des rabattements routiers en ce qui nous concerne vers les gares de lignes C principalement et accessoirement D du RER, et des liaisons sud-nord entre nos territoires et la ville capitale. Dans ce domaine comme dans celui du développement économique, il faut faire exister la grande couronne par rapport à la métropole du Grand Paris. Les actions pour améliorer le quotidien des habitants du territoire que l'agglomération mène depuis très longtemps ont d'autant plus de chances d'aboutir que nos territoires seront là aussi en synergie et complémentaires plutôt qu'en concurrence.

Evidement je pense que personne ne souhaite que les projets de liaisons est-ouest tels que les transports en commun en site propre le long de la Francilienne, pour lesquels nous nous sommes battus depuis des années, échouent, ou encore la liaison entre les RER C et D que nous avons réussi, difficilement mais que nous avons réussi à faire inscrire dans les actions du contrat de redynamisation du site de défense ; en effet, toutes ces infrastructures sont indispensables pour la réalisation de nos grands projets, notamment de développement économique mais tellement difficiles à faire aboutir pour des raisons financières, et donc je ne voudrais pas que soient remis en cause ces projets parce que nous serions incapables de travailler collectivement et de définir un périmètre d'intercommunalité à la hauteur des enjeux.

Il y a d'autres enjeux à clarifier : les compétences transférées, la dette et la fiscalité, la gouvernance. Je serai très rapide là-dessus : ce sont évidemment des questions légitimes qu'il faut éclairer en s'appuyant sur des faits et des données objectives. Les éléments sont disponibles dans chacun des EPCI que le Préfet propose de regrouper. Travaillons-y donc sans a priori avec les différents services concernés.

Sur les compétences, on a un très bon indicateur : c'est le coefficient d'intégration fiscale qui traduit le nombre et les masses financières des compétences transférées. Il faut aussi faire un bilan et des projections sur la définition de l'intérêt communautaire et les compétences optionnelles. Ce ne sont pas forcément les mêmes partout. En matière financière, quel est le montant de la dette, mais aussi quelle est la capacité de remboursement des différents EPCI, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser cette dette ? Les ressources de chaque composante se mesurent principalement au moyen de la DGF versée par l'Etat et des recettes produites par la fiscalité des entreprises. Je ne suis pas sûr que les EPCI aujourd'hui les plus endettés soient les moins riches parce qu'ils ont parfois des DGF plus importantes que chez nous et des recettes fiscales également plus importantes. Tout cela est à regarder.

En matière de gouvernance, au-delà de la représentation au sein de l'assemblée et de l'exécutif, ce sont évidemment des questions qu'il ne faut pas négliger, réfléchissons à ce que pourraient être ou ce que seraient les structures de travail, quelle répartition des investissements sur le territoire pour respecter l'identité de chacune de nos communes ?

Donc le projet de regroupement proposé par le préfet de Région, c'est ma conclusion, ne devrait pas être un aboutissement ou ne doit pas être un aboutissement mais je regrette pour ma part qu'il n'ait pas pu être utilisé comme un point de départ qui permette une réflexion approfondie pour l'avenir de notre territoire dans un contexte pour le coup institutionnel nouveau et dans un contexte économique difficile, contextes qui sont ce qu'ils sont mais qui s'imposent tous les deux à nous.

Pout dégager une vision collective du territoire le plus pertinent, il aurait fallu mettre à profit cette période pour dialoguer et ouvrir le débat avec les institutions et les habitants autour des enjeux, je ne comprends pas que ce soit un choix inverse qui ait été fait, celui de fermer portes et fenêtres, celui du repli sur soi, je ne le partage pas. C'est pourquoi je ne participerai pas au vote de la délibération que vous nous soumettez ce soir.

Mme PETIT : Je serai beaucoup plus rapide : Aujourd'hui, vous demandez au Conseil municipal de Brétigny d'émettre un avis défavorable sur le nouveau Schéma Régional de Coopération Intercommunale. Bien entendu je suis contre ce schéma pour beaucoup de raisons que vous avez dites, qui ont pu être dites dans la salle, qui ont été dites par M. Camo et d'autres, je suis évidemment contre ce projet. Je suis aussi contre la méthode qui est de nous l'imposer, ce n'est franchement pas quelque chose de terrible.

Par contre, vous avez aussi dans votre présentation parlé de concertation, de démocratie locale, et vous avez dit que vous aviez un regret : que sur ce sujet aussi important, on ne soit pas parti de ce que voulaient d'abord les habitants du Val d'Orge. Eh bien moi, je vous dirai aussi, M. Le Maire, que j'ai aussi un regret sur ce dossier : j'aurais beaucoup aimé que vous puissiez commencer à présenter ce dossier en disant : « Nous, élus de Brétigny sur Orge, majorité et opposition, nous vous proposons d'émettre un avis défavorable à ce projet ». Vous avez parlé de consensus qu'il y a à l'agglomération, il n'existe pas dans votre ville. Comme d'habitude, vous ne nous avez pas consultés et c'est fort dommage parce que c'est un dossier qui concerne tout le monde et cette ville, et je pense que les Brétignolais sont à même de juger votre façon de travailler. Vous l'avez écrit dans tous vos tracts de campagne, vous l'écrivez chaque fois que vous le pouvez dans Paroles, vous dites que vous voulez travailler ensemble, en pleine concertation, en fait vous voulez bien travailler avec tout le monde... pourvu que ça n'arrive jamais ! C'est vraiment ce que je pense, c'est ce qu'on vous demande depuis le début et je crois que ce dossier là était « le » dossier, vous verrez plus tard que vous avez vraiment eu là le tort de ne pas vouloir travailler avec nous.

Rien que pour cela, rien que pour cette façon de travailler, je ne voterai pas contre, je m'abstiendrai sur ce vote. Et aujourd'hui, j'ai cru entendre car j'ai encore quelques relations quelque part, que le Président d'agglomération aurait bien aimé que tous les conseils municipaux votent unanimement contre ce projet, eh bien aujourd'hui vous pourrez lui expliquer que si celui de Brétigny n'a pas voté unanimement contre, vous en avez la seule responsabilité.

M. le Maire : Je vais dire quelques mots suite à ces deux interventions : Madame Petit, je n'ai pas souvenir d'avoir eu une demande de votre part pour qu'il y ait une discussion spécifique et un avis avec vous sur ce sujet ; le débat a été ouvert de manière très consensuelle dans le cadre de l'agglomération avec les différents conseillers communautaires, il était ouvert à tous les conseillers municipaux de manière très ouverte,

c'était une démarche complètement collective, donc il n'y a eu aucune exclusive ou exclusion là-dessus. En plus nous sommes dans une démarche de projet intercommunal, donc le projet de délibération qui vous est soumis est le projet qui est soumis à toutes les communes de l'intercommunalité.

Je souligne aussi qu'il n'y a pas d'unité de points de vue au sein de l'opposition municipale sur ce sujet puisque j'ai bien compris que vous étiez pour le rejet du schéma, j'ai retenu de l'intervention de M. Camo que nous partageons beaucoup d'éléments et que nous n'étions pas forcément d'accord sur tous les arguments, en revanche et je vais y revenir, je note que M. Decaux exprime un point de vue un peu différent. Alors on peut trouver une subtilité un peu ténue entre l'abstention et ne pas participer au vote, mais je n'ai pas l'impression que la position sur le fond soit la même.

Madame Petit, je suis à votre disposition pour discuter des différents sujets que vous souhaitez, on se rencontre quand vous le voulez, je n'ai aucun problème par rapport à cela. Sur ce point, encore une fois, il n'y a aucune exclusive, exclusion sur cette question du débat sur la coopération intercommunale, il y a une certaine constance de la position des élus du Val d'Orge, il y a eu l'ouverture aux conseillers municipaux, le conseil communautaire exceptionnel du mois d'octobre était justement ouvert à tous les conseillers municipaux pour que les gens puissent participer, c'est un point important.

J'aimerais revenir sur ce qu'évoquait M. Decaux disant : le projet du Préfet aurait dû être un point de départ pour autre chose, et donc vous avez posé une question de méthode : moi, très franchement j'aurais aimé que ce soit la question posée par la préfecture de Région disant : qu'est-ce qui devrait être fait ? A ma connaissance ce n'est pas du tout la question posée, on peut le regretter, je le regrette, je crois que nous sommes nombreux à le regretter, la question qui est posée n'est pas du tout : qu'est-ce qui serait possible ? Que voudriez-vous faire ? La question posée est : « êtes-vous pour ou contre ce projet ? » Ce projet tel que défini avec les défauts et les faiblesses évoqués, donc je crois malheureusement que le cadre institutionnel qui nous est proposé n'est absolument pas de voir comment ça pourrait évoluer. C'est la première chose.

Après, il y a une autre question derrière : est-ce que dans ce cadre-là il vaut mieux commencer par dire : nous rejetons ce projet pour un certain nombre de raisons, ou bien vaut-il mieux commencer par dire : pardonnez-nous M. Le Préfet mais ce serait mieux si c'était fait un peu différemment ?

Il y a un vrai choix et au niveau du bureau communautaire, ce point de vue est partagé par les différentes communes et par l'agglomération, je ne crois pas que cette méthode qui consisterait à dire « pardonnez-nous M. Le Préfet mais on préférerait que ce soit fait différemment » soit la plus efficace dans le cadre du débat qui est proposé par l'administration et le gouvernement pour faire valoir notre point de vue. Aujourd'hui on nous pose une question, êtes-vous pour ou contre ce projet ? Il faut que nous ayons une réponse et que cette réponse soit celle proposée au vote des conseillers municipaux à l'issue d'un certain nombre de discussions, de réflexions, de motions, de débats qu'il y a eus au conseil communautaire ; et je rappelle que ce débat a eu lieu aussi au sein du conseil municipal puisque nous avons pris une motion sur ce sujet auparavant, donc en termes de méthode je crois vraiment qu'il vaut beaucoup mieux faire valoir notre point de vue aujourd'hui de manière concertée, cohérente déterminée.

On parle de mobilisation des Brétignolais et des Val d'Orgiens, je crois effectivement que le Val d'Orge a cherché à faire beaucoup plus qu'ailleurs pour impliquer les habitants, les citoyens dans ce débat. Alors vous pouvez me dire : oui mais l'implication est partie d'une position de rejet de la proposition du Préfet, certes, mais il y a un projet qui est proposé, une question qui nous est posée dans un calendrier relativement court à l'échelle de la

démocratie locale et je crois qu'il faut au moins accepter, reconnaître le fait que le Val d'Orge pus que d'autres intercommunalités, plus que d'autres départements, a cherché à ouvrir, à porter ce débat à la connaissance de nos concitoyens. Dans combien de cas ce débat s'est limité au fait de dire : tiens, les conseillers municipaux vont avoir un vote à un moment, les conseils communautaires aussi, et c'est tout ! Le choix qui a été fait est de dire : partons de la question qui nous est posée, parlons-en avec les gens, donnons notre avis et mobilisons sur ce sujet. Je ne pense pas qu'on ait eu tort, je crois que ce n'était pas parfait mais nous avons fait beaucoup de choses dans le cadre institutionnel qui nous était imposé. Et encore une fois, sur l'ambition pour Brétigny et la préoccupation de répondre aux enjeux, nous sommes d'accord sur un certain nombre de points, la question principale étant celle de la méthode.

Je voudrais préciser certains points sur la question des enjeux : il ne faudrait pas que l'on croie que la fusion au sein du Grand Evry serait la réponse aux questions d'emploi, de transports, d'urbanisme, que ce serait la réponse, je ne le crois pas du tout. Il y a des sujets sur lesquels il faut coopérer, d'ailleurs M. Decaux l'a rappelé, la réflexion sur la coopération a eu lieu il y a un certain temps, il y a quelques années vous étiez maire et président de l'agglomération, cette coopération a avancé dans un cadre qui n'était pas le cadre d'une seule intercommunalité unique, ce travail a avancé dans le cadre de bonnes relations de voisinage entre des intercommunalités de paysages politiques différents. Et c'est parfaitement sain qu'il y ait une coopération, une collaboration qui s'organise avec nos voisins. Est-ce que pour autant il faut être dans le même ensemble institutionnel, je ne le crois pas. Je ne crois pas que nous ayons forcément une vision commune de ce que doit être notre développement local à –je prends à dessein les extrêmes- à Breuillet, à l'extrême ouest de l'Arpajonnais, et à Moissy-Cramail en Seine et Marne. Aujourd'hui, quand on pose la question aux citoyens de savoir comment ils veulent voir leur développement local, je ne suis pas sûr qu'ils répondraient cela car il s'agit d'un échelon local. Et gardons à l'échelon local son sens local : comment on organise notre vie quotidienne.

Pour élargir le débat sur la question de l'organisation territoriale, on dit souvent qu'il y a trop de couches dans le millefeuille administratif, il y a ce débat autour de la suppression du département, c'est un autre débat, néanmoins je comprends d'un point de vue un peu théorique qu'il faut un échelon de gestion de proximité, un échelon local, un échelon intercommunal car il y a certaines choses à mettre en commun ; il ya un échelon qui est celui du développement économique et des transports qui est l'échelon régional ; et puis un échelon national qui se préoccupe des questions nationales, de réglementations.

Sur la question du département, est-ce que ça a du sens aujourd'hui ? Je crois que la question se pose un peu différemment, le département fait bien un certain nombre de choses, donc fallait-il supprimer cet échelon pour cette raison-là ? Néanmoins, sur l'organisation des couches, on peut dire qu'il y a un échelon local pour gérer la vie quotidienne, un échelon régional qui gère le développement économique et l'emploi, et puis un échelon national, c'est quelque chose qui me paraît avoir du sens.

Je voudrais d'ailleurs insister sur la question des transports : je crois qu'il y a effectivement un très gros problème aujourd'hui pour la grande couronne vis-à-vis de la petite couronne et de Paris dans le cadre du Grand Paris. Le Grand Paris, c'est d'abord un réseau de transports, de métro, un réseau qui renforce l'offre de transports en petite couronne et à la marge en ce qui concerne l'Essonne et le Plateau de Saclay notamment. Cette focalisation des efforts en Ile de France sur ce réseau de transports pose plusieurs questions : d'abord sur la capacité d'investissement, les ressources ne sont pas infinies, est-ce que c'est légitime de tout focaliser sur cette partie là ? Cela pose de vraies questions pour nous, des questions d'équilibre de développement territorial en Ile de France.

Deuxièmement, si on réfléchit à la question du financement, il est financé par une taxe sur les bureaux qui s'applique de manière à peu près identique partout en Ile de France et avec une variation des montants qui n'est pas très forte en petite couronne et Paris d'un côté et en grande couronne de l'autre. Cela veut dire concrètement que non seulement les Essonnais payent une part importante des Pass Navigo alors qu'ils ont une densité de transports plus faible, mais qu'en plus, par le fait de cette taxe, faire du développement économique local est devenu plus difficile aujourd'hui à cause du financement du réseau de transports du Grand Paris. Cela pose un véritable problème d'équité de développement économique local. Comment faisons-nous pour réduire la demande de transports ? Car un des enjeux est de dire qu'on sait bien que le RER C est saturé, et on dit que le meilleur transport est celui qu'on ne réalise pas, donc développer l'emploi local est un enjeu mais aujourd'hui il est rendu d'autant plus difficile par cette question du financement du Grand Paris.

Je suis donc parfaitement d'accord avec le fait qu'il y a des enjeux très importants d'équilibre entre Grande Couronne et Petite Couronne par rapport à la question des transports. Est-ce qu'avoir une intercommunalité autour du Grand Evry répond à cette question ? Je n'y crois pas du tout. Et je ne crois pas que ce soit cela le sujet. Donc même si l'on partage un certain nombre de points sur les enjeux, je ne crois pas que la fusion, qu'un grand ensemble autour d'Evry serait la panacée et la réponse « magique » aux problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Je vous dirais même que sur la question du développement économique, à court terme cela va ralentir les choses, à moyen terme je ne suis sûr du tout que ça les accélère. Aujourd'hui les projets structurants pour le territoire comme Val Vert, puis les réflexions qui sont menées actuellement pour la reconversion de l'ancien centre d'essai en vol s'appuient sur le fait qu'il y a une volonté commune des élus à avancer parmi les collectivités concernées, aussi bien au sein du Val d'Orge que de la communauté de communes de l'Essonne.

Donc je crois que ce cadre institutionnel stable est d'abord ce qui permet de faire le développement économique local dont nous avons besoin, je ne crois pas du tout que ce soit le Grand Evry qui soit une réponse.

Et je reprends ce que j'évoquais au début : je regrette aussi que la démarche du gouvernement n'ait pas été différente, l'intercommunalité est un sujet tellement important que plutôt que de partir d'un schéma imposé par le Préfet de Région et où la porte est très peu ouverte par rapport à la discussion, M. Decaux l'a rappelé, certaines réflexions et prises de parole du Préfet de l'Essonne ont montré que l'Etat n'était pas ouvert à la discussion, je crois que dans ce cadre là, la méthode choisie est de commencer par dire qu'il faut que nous ayons une position claire, commune, collective au sein de l'intercommunalité du Val d'Orge, c'est une bonne méthode pour faire valoir notre point de vue, commencer par dire que nous ne sommes pas d'accord avec ce projet imposé. J'aimerais que le Préfet entende les communes et dise : très bien, j'ai bien compris qu'il y avait un problème avec ce projet et repartons des souhaits des communes et des intercommunalités et relançons la discussion, mais aujourd'hui la question qui nous est posée est simplement de dire si on est pour ou contre ce projet de 533.000 habitants. Je demanderai au conseil municipal de bien vouloir se prononcer contre.

Mme PETIT : Je voudrais quand même vous répondre : quand vous dites que je ne vous ai rien demandé, je vous rappelle que Monsieur le Maire, c'est vous le patron, c'est vous la majorité, nous sommes la minorité et c'est à vous de coordonner le travail entre les différentes forces et surtout avec nous.

M. le Maire : J'entends votre demande, sur le dernier conseil municipal nous avons déjà eu un débat sur ce sujet, reconnaissez au moins que nous essayons d'avoir les discussions

les plus ouvertes au conseil avec vous et avec les Brétignolais sur ce sujet ; après, si vous ne pouvez pas voter cette délibération, c'est votre droit.

M. MONCEL : Concernant ce projet, du côté de ma sensibilité politique, je vais voter contre, on est bien d'accord, cependant, et je l'avais évoqué à notre dernier conseil municipal, je dis bien « notre » conseil, la campagne a démarré au mois d'août, si bien qu'au moment où je suis revenu de vacances je n'ai pas reconnu les ronds-points de Brétigny ni aux alentours, et la première concertation à laquelle je n'ai pas pu me déplacer a eu lieu au mois d'octobre. La première et peut-être la seule. Donc nous avons encore du chemin à faire jusqu'en février. Je crois que c'est une occasion perdue pour ne pas avoir consulté de manière un peu plus formelle, peut-être plus souvent, car c'est un sujet très complexe, l'ensemble des élus de la ville de Brétigny.

Alors sur le principe, évidemment je ne suis pas pour, cependant sur la méthode, puisqu'on en parle et que vous avez bien compris que c'était ça qui nous gênait, il aurait fallu peut-être faire des choses autrement et qui auraient fédéré. D'ailleurs au passage je me demande combien a coûté cette campagne qui m'a semblé gigantesque, si vous avez le chiffre... C'est une question que je me pose.

Vous avez fait ce soir un effort pour demander aux citoyens de participer à ce débat, je ne pense pas qu'en une soirée on puisse évoquer l'ensemble des problèmes, cependant je vous en félicite, c'est une très bonne chose. Mais tout de même il faut répondre aux questions qui sont posées, même si vous n'avez pas la réponse tout de suite, nous avons déjà eu l'habitude d'avoir des réponses un peu différées, lorsque vous parlez des dettes mutualisées, vous nous donnez quelques chiffres, cela appuie votre thèse mais je voudrais savoir si vous avez des chiffres sur les ressources, ce qui nous permettrait d'ouvrir à nouveau ce débat ensemble.

M. le Maire : Première remarque : j'entends bien que ce sont des sujets sur lesquels on a envie de passer beaucoup de temps car ils sont importants, je voudrais juste insister sur le fait qu'à Brétigny et au sein du Val d'Orge ce débat a été beaucoup plus intense et ouvert que dans les autres intercommunalités ; ce n'est jamais assez, jamais suffisant, mais à Brétigny et au Val d'Orge c'est plus que partout ailleurs.

Vous me sollicitez pour fédérer autour de cette délibération, je dois faire amende honorable, j'ai peut-être été trompé par le fait que M. Decaux, chef de liste de votre liste aux dernières élections municipales semble avoir un point de vue un peu différent qu'il a eu l'occasion d'exprimer à plusieurs reprises, et notamment au sein du conseil communautaire précédent. Et j'ai bien noté que M. Camo était sur un rejet mais avec des arguments différents, nous aurions pu en discuter, M. Moncel, j'espère que nous aurons l'occasion d'approfondir ce débat par la suite parce que comme vous l'avez rappelé, il y a d'autres échéances, il y a d'abord la réunion de la CRCI début décembre, et ensuite il y aura le projet proposé par le Préfet de Région au mois de février.

Sur la question du coût de la campagne, je ne peux pas vous dire le chiffre exact, l'ordre de grandeur est de quelques dizaines de milliers d'euros pour l'ensemble de la mobilisation. On peut considérer que c'est un coût important, on peut considérer que la démocratie locale, la mobilisation des citoyens a un coût et c'est légitime, on n'informe pas les gens sans que ça puisse représenter un coût. Donc là-dessus il y a un arbitrage, le choix qui a été fait au sein de la communauté d'agglomération du Val d'Orge, c'est que ce débat méritait une mobilisation sur le sujet.

Sur la question des ressources des différentes intercommunalités, je n'ai pas le chiffre en tête, de mémoire la capacité de remboursement d'Evry et de Sénart en Seine et Marne,

donc le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette, est beaucoup plus élevé qu'au sein du Val d'Orge, c'est un chiffre que de mémoire je vous confirmerai par la suite.

Je voudrais dire qu'il ne s'agit pas que de la capacité de remboursement, il s'agit de regarder aussi le taux d'imposition : si l'on peut considérer que des intercommunalités ont des ressources plus importantes, ces ressources ne viennent pas de nulle part, à ma connaissance il n'y a pas à Sénart en Seine-et-Marne une quantité très importante d'entreprises qui financeraient ce développement, donc s'il y a des ressources plus importantes, c'est qu'a priori – à vérifier- les impôts sont plus élevés, et je ne suis pas sûr que ce soit ce que nous souhaitons pour le Val d'Orge et les Brétignolais.

Mme DAENINCK : Je ne vais pas être redondante sur le sujet de la concertation, je vous l'ai déjà exprimé lors du conseil municipal précédent et je partage le point de vue de mes camarades.

Moi j'aimerais savoir quelles ont été les réflexions de l'équipe de l'agglo en opposition au projet du Grand Evry, quelles sont à l'heure actuelle les pistes qui ont été développées pour proposer ou éventuellement proposer une orientation différente ? Car je ne vous cache pas que je pense moi aussi que le Grand Evry n'est pas forcément la situation la plus adaptée ni à notre commune ni à notre Agglo, mais j'aimerais savoir quelles ont été les pistes de réflexion pour une éventuelle contreproposition si on vous l'accordait.

M. le Maire : sur ce sujet il y a eu beaucoup de discussions, il y a eu beaucoup d'éléments de réflexion, alors je ne vous cache pas que là-dessus il y a des points de vue très variés, il n'y a pas une position unique du bureau de l'Agglomération au-delà de dire qu'aujourd'hui nous souhaitons obtenir une dérogation telle que prévue par la loi. C'est la position commune des Maires du Val d'Orge et c'est la position qui a été votée par le conseil communautaire, il faut le rappeler.

Après, on peut imaginer autre chose, j'ai plein de possibilités, je vais en donner quelques-unes : il y a des avis variés là-dessus, il y en a qui pensent qu'il faut absolument rester dans le cadre actuel, c'est le mieux en termes d'efficacité et de gestion de services publics locaux, il y en a d'autres qui disent : on pourrait peut-être discuter avec des communes voisines, si jamais c'était nous qui étions interrogés, certains disent que la discussion avec l'Arpajonnais pourrait avoir beaucoup de sens, je fais partie de ceux qui pensent que dans une autre démarche, dans une autre méthode, un cadre où l'on se répartit les avis des communes, on aurait pu éventuellement se poser la question, mais aujourd'hui malheureusement ce n'est pas la question qui nous est posée. Donc il y a de nombreuses pistes, toujours en se disant : qu'est-ce qui sera le plus susceptible de répondre aux enjeux de notre territoire, en termes d'efficacité de service public et en termes de capacité à formuler un projet collectif commun ? Je crois que c'est vraiment un point important car créer une intercommunalité, ça veut dire décider ensemble. Décider ensemble du mode de développement que l'on veut, et donc cette question conduit à se demander avec qui on veut développer ensemble, le développement urbain, le développement local que nous souhaitons.

Une idée qui revient souvent : c'est de se dire qu'il faut décider ensemble d'abord avec des gens avec lesquels on va partager un certain nombre de choses, donc les pistes de réflexion sont plutôt le long du RER C ; un point de vue qui a été évoqué lors de ce conseil communautaire extraordinaire ouvert à tous les conseillers municipaux est venu d'un conseiller municipal de St-Michel, je crois de mémoire, qui a dit : mais pourquoi ne pas s'appuyer sur le SIVOA, Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval ? Et cela du fait que notre géographie est marquée par deux choses : l'Orge et le RER C ; c'est dans cette géographie là que sont structurées les populations, beaucoup de gens de Brétigny prennent le RER pour aller travailler à Paris, il y a une surreprésentation de fonctionnaires

par rapport à d'autres communes parce que l'on est proche des ministères, de l'Assemblée Nationale, etc, c'est cela qui a guidé les réflexions et on a dit : si l'on était complètement libre, voilà les voisins avec lesquels on aimerait discuter ; mais certains diraient : non, au contraire, il faut rester dans le cadre actuel car c'est le plus efficace.

M. DECAUX : J'entends ce que vous dites, nous avons travaillé par le passé lors du dernier mandat notamment avec nos voisins de l'Arpajonnais et d'Evry, en tant que président du SIVU je le souhaitais ardemment, et je crois que vous avez repris les mêmes dispositions, mais aujourd'hui avec ce débat très dur, la campagne de communication est très dure, comment allons-nous faire dans un an, que nous soyons fusionnés ou pas avec Evry, quand les territoires voisins ont vu sur les ronds-points de nos villes : « mobilisons-nous contre le Grand Evry » et la lettre des élus disant en gros titre, trois centimètres de hauteur : « Votre ville, votre agglomération, votre cadre de vie sont en danger ! » ? Comment allez-vous recoudre les morceaux, quelle que soit l'issue du débat final par rapport au Préfet ?

Et dans la réponse que vous faisiez à M. Moncel, je pense que vous démontrez vous-même qu'on avait besoin de mettre les choses sur la table, de mettre des éléments tangibles et non pas faire que des propositions négatives. Je pense que vous êtes sincère, je ne mets pas en doute, quand vous dites : je crois que la capacité de remboursement d'Evry est supérieure à celle du Val d'Orge, mais moi je pense de mémoire que c'est le contraire. Donc cela prouve bien que nous avons besoin d'avoir des choses tangibles et je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas à l'agglo – et donc vous n'êtes pas le seul responsable et je l'ai dit à l'agglo- des éléments tangibles, il fallait qu'on mette les choses sur la table, ce n'est pas la guerre l'intercommunalité, on débat avec des gens raisonnables, je pense qu'à Evry ils sont capables d'entendre nos arguments. Quand en 2003 on rappelait que l'Arpajonnais ne voulait pas que nous soyons dans sa communauté de communes, on a débattu et on n'a pas fait la guerre. Donc je regrette vraiment cela et je trouve que cette proposition d'avis est sur la tendance qu'on voit depuis le mois d'août, à savoir un combat contre et jamais une proposition d'ouverture avec qui que ce soit. C'est ce que je regrette le plus.

M. CAMO : Je ne veux pas prolonger le débat mais ceci dit, sur la campagne menée par la CAVO, ce qui est violent, dur pour moi, c'est qu'on est face à un Etat qui impose le schéma à d'autres, contre leur avis, contre l'avis des populations en général, et je crois que c'est un acte important qui remet en cause les rouages démocratiques. Je l'ai dit au départ, évidemment dans cette condition les réactions peuvent être différentes, il y a des communautés de communes, des agglomération qui réagissent plus ou moins que d'autres, la CAVO a réagi de cette façon, cela ne me choque pas outre mesure, je trouve même pour l'avoir demandé assez souvent dans ma vie de militant que c'est une mobilisation importante pour mettre en cause le projet, je ne m'offusque pas de la campagne menée par la CAVO dans la mesure où elle reste dans les règles et la légalité.

Il faut des mobilisations, nous sommes face à l'Etat qui peut être un excellent partenaire mais qui parfois peut être un redoutable partenaire dans le sens négatif, c'est le cas ici avec la réforme territoriale et les objectifs que j'ai dits, ce qui anime en tout cas l'architecture de cette loi.

Donc je pense qu'il faut des mobilisations citoyennes, il faut que les élus fassent preuve de volontarisme dans cette bataille, ce sont des vrais défis qui nous sont lancés, il y a des enjeux qui sont derrière importants, mais je m'interroge sur la question suivante : en même temps qu'on mène ces batailles difficiles et qui, j'espère, seront entendues par l'Etat et par le Préfet de Région notamment, par des réunions et tout un processus de discussions, comment dans le même temps réfléchit-on avec la population, avec les citoyens, dans chaque ville ou dans chaque agglomération sur les formes appropriées de ce qu'on vient d'évoquer ? C'est-à-dire des territoires qui répondent aux attentes réelles et aux enjeux

d'avenir dans les projets qui nous préoccupent, les transports, Val Vert, etc, de façon y compris sereine mais en posant les vraies questions qui sont déterminantes pour l'avenir de nos populations et de nos territoires. C'est là que j'ai du mal à voir les choses et c'est un principe d'opposition-construction qui m'a toujours animé, avec d'autres bien sûr, on peut s'opposer à un projet tout en proposant une alternative, mener une réflexion et trouver une alternative qui va dans le sens des attentes qui sont exprimées.

Voilà ma question, je l'ai évoquée tout à l'heure, je sais parfaitement les objectifs que poursuit cette loi, je ne suis pas d'accord ni sur la méthode ni sur le fond, je ne suis pas d'accord avec le projet de schéma régional et donc je voterai contre, je sais pourquoi dans l'agglomération on demande l'unanimité, c'est parce qu'il y a un vrai enjeu à s'opposer à ce schéma, à ce que développe le Préfet de Région.

Encore une fois ma question, notre question, je ne sais pas si elle est partagée, est le processus-discussion qui suit l'opposition à ce schéma ou qui se déroule dans le même temps pour trouver des solutions qui répondent à nos attentes et aux enjeux exprimés ce soir.

Certains évoquaient des mobilisations plus démonstratives, etc, je le dis parce qu'il y a le Congrès des Maires de France qui se tient fin novembre, une manifestation est prévue le 27, le Premier ministre prendra la parole le jour même, il faudra montrer l'opposition à cette réforme territoriale qui se profile, en tout cas qui est en discussion, avec la mise en œuvre possible derrière, j'y serai, avec d'autres, mais je souhaite aussi, enfin je pense que ce n'est pas qu'une question d'élus, cette manifestation du 27 est certes à notre initiative mais elle est très large et ouverte aux citoyens Franciliens, Val d'Orgiens et Brétignolais pour dire : voilà les aspects négatifs de cette réforme territoriale.

Et je dis aussi qu'il faut un référendum pour se prononcer quand on remet en cause les territoires de la République tel que c'est engagé aujourd'hui.

M. le Maire : Quelques mots pour réagir : d'abord, sur la question de « recoller les morceaux », ce n'est pas le premier territoire de France dans lequel on pose la question : souhaitons-nous avoir une intercommunalité partagée ou pas ? A ma connaissance, dans de nombreux cas, les gens ont su travailler ensemble sur des bases nouvelles. Je crois simplement que cela ne paraît pas choquant de dire que nous souhaitons, que les Val d'Orgien souhaitent décider de leur développement local, et c'est sur ces bases là qu'il faut comme vous dites « recoller les morceaux » ; il y a des coopérations à avoir, lorsqu'on parle d'interconnexion entre les lignes C et D, évidemment c'est un sujet qui nous rassemble, c'est comme ça que ça se fait et c'est comme ça que cela se fera et que cela s'est fait dans le cadre d'autres débats pour la construction de l'intercommunalité.

Un dernier mot sur ce sujet : je crois vraiment qu'en termes de méthode, je reprends le terme que vous utilisiez « une opposition constructive », moi je vois la séquence dans laquelle nous sommes comme une manière de dire : « Nous voulons rouvrir la porte de la discussion qui aujourd'hui est fermée par l'administration. » Le schéma qui nous est proposé, les déclarations des préfets font que la discussion n'est pas réellement ouverte, elle n'est pas ouverte sur le fond, elle est peut-être ouverte sur certains curseurs, et encore je ne les ai même pas vus ! Prenons le cas, et encore une fois j'en parle comme d'un point technique et pas de principe, le cas des dettes, quand on pose la question à la direction des finances publiques pour qu'il y ait une équité par rapport à la question de la mutualisation des dettes, la direction nous dit : c'est juste une mutualisation simple et c'est tout ! Je ne crois pas que ça puisse être la bonne méthode et c'est ce qui est prévu par la loi actuellement, on ne peut pas faire autre chose à ce stade. Donc je crois qu'il faut commencer par dire que nous n'acceptons pas ce projet tel qu'il est parce que c'est la base de discussion pour la suite.

J'ai déjà eu l'occasion ici et dans *Paroles* d'évoquer d'autres pistes de réflexion que je trouvais à titre personnel intéressantes, néanmoins nous sommes dans une démarche collective et à ce stade il y a une unanimité des villes et une large majorité des conseillers communautaires pour rejeter le projet de coopération intercommunale tel que proposé, j'espère qu'il y aura une majorité de conseillers municipaux pour le rejeter et je vous propose maintenant de le soumettre au vote.

(Lecture du rapport de présentation et de la délibération)

Dès le mois de février 2014, après la publication de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite MAPTAM, du 27 janvier 2014, les Maires des dix communes qui composent l'agglomération du Val d'Orge ont sollicité auprès du Préfet l'application de la dérogation prévue à l'article 10 de ladite loi dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Coopération Intercommunale.

A plusieurs reprises avant la publication de ce schéma, les dix Maires des communes membres ont précisé la position de l'agglomération du Val d'Orge auprès du Préfet de Département et du Préfet de Région afin de conserver le périmètre actuel du Val d'Orge, au regard des caractéristiques particulières du territoire, un territoire à taille humaine entre ville et campagne.

Une position unanime partagée et exprimée à nouveau à la suite du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014. Une position constante et sans aucune équivoque qui a conduit tout naturellement l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à adopter à l'unanimité, le 25 juin 2014, une motion visant, là encore, l'application de la dérogation.

Néanmoins, depuis la présentation du Schéma Régional de Coopération Intercommunale au cours des Commissions Régionale dite CRCI les 28 août et 5 septembre 2014, le préfet de Région prévoit la fusion de l'agglomération du Val d'Orge au sein d'un ensemble démesuré organisé autour du « Grand Evry ».

Ce projet d'hyper-structure administrative, d'une superficie de près de quatre fois la taille de la ville de Paris, rassemblerait les intercommunalités du Val d'Orge, d'Evry Centre-Essonne, de Seine-Essonne, de l'Arpajonnais, la ville de Grigny ainsi que les SAN de Sénart en Essonne et Sénart Ville Nouvelle en Seine-et-Marne.

Décidé sans concertation avec les élus et les habitants des territoires concernés, sans prise en compte des spécificités et des réalités des territoires, ce projet va bien au-delà du seuil de 200 000 habitants qu'impose la loi.

Tandis que les projets de nouvelles intercommunalités autour de la future Métropole du Grand Paris prévoient des regroupements davantage dans l'esprit de la loi et que l'Etat envisage la création d'un EPCI sur le secteur de Melun formant un ensemble de 125 420 habitants dérogeant ainsi au seuil démographique de 200 000 habitants, les demandes réitérées à maintes reprises des élus du Val d'Orge de conserver le périmètre actuel n'est pas entendu ni pris en compte par celui-ci et, contre toute logique, c'est la carte et des bases arithmétiques qui constitueraient demain notre territoire.

Alors que la force d'un territoire repose avant tout sur sa cohérence, sur sa capacité à répondre efficacement aux besoins de ses habitants, que le Val d'Orge est pourtant clairement identifié par l'Etat comme un bassin de vie à part entière, ce projet de fusion prévoit le regroupement de plusieurs territoires très disparates sans cohérence d'ensemble.

Un projet d'une telle ampleur, qui concerne directement le quotidien des habitants et des acteurs des territoires concernés, ne peut raisonnablement se concevoir par des technocrates qui méconnaissent la réalité de vie des Valdorgiens et sans concertation avec eux et leurs représentants élus.

Enfin, au-delà de l'atteinte au principe de démocratie auquel nous sommes très attaché, ce projet aura de lourdes conséquences en matière de développement économique et d'emploi local, d'urbanisme, de fiscalité et provoquerait la paralysie de l'administration et le report de nombreux projets.

C'est pourquoi, depuis le mois de septembre dernier, au-delà de toutes les sensibilités politiques, les Maires et les élus du Val d'Orge ont lancé une campagne d'information et de mobilisation auprès des Valdorgiens et des acteurs locaux pour refuser ce projet incohérent et inadapté aux problématiques actuelles et futures de notre territoire.

Le 10 septembre dernier, dans le cadre d'une séance extraordinaire et à l'issue d'un débat qui a rassemblé plus de 200 élus municipaux, le Conseil communautaire a adopté une seconde motion afin de réaffirmer la position des élus du Val d'Orge.

En l'espace d'à peine deux mois, plus de 16 000 Valdorgiens ont déjà apporté leur soutien à cette démarche.

Aussi, la commune de Brétigny-sur-Orge émet un avis défavorable au projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale, refuse d'être intégrée au projet du secteur 2 de Centre Essonne Sénart et demande que la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge bénéficie de la dérogation prévue à l'article 10 de la loi MAPTAM.

Monsieur Bernard DECAUX ne prend pas part au vote.

Abstentions : 1
Votes Contre :
Votes Pour : 32
adopté à l'unanimité

M. le Maire : L'avis de la commune de Brétigny est donc défavorable avec une abstention et une personne qui ne prend pas part au vote.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont venus assister à cette partie du débat et à tous ceux qui restent pour la continuité de notre conseil municipal.

2/ Communauté d'Agglomération du Val d'Orge : Rapport d'activité 2013

M. le Maire : Chaque année la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge établit un rapport d'activité qui regroupe les bilans d'activité des différentes compétences transférées.

Ce document doit faire l'objet d'une information au Conseil municipal.
Un exemplaire du rapport d'activité a donc été adressé à chaque Conseiller municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de donner acte de cette communication.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité.

3/ Protocole d'accord entre la mairie de Brétigny-sur-Orge et l'association « Soigner à Brétigny-sur-Orge »:

Mme LECOUSTEY : Face à la désertification médicale (1 médecin pour 2500 habitants au lieu de 1 pour 1000), au nombre de départs à la retraite de plus de 60% de médecins de la commune, et à la création du quartier Clause Bois Badeau, la municipalité s'est engagée dans une réflexion avec l'association « Soigner à Brétigny-sur-Orge » ainsi que d'autres médecins pour trouver les moyens de conserver une offre de soin adaptée et pérenne.

L'ensemble de ces réflexions porte sur trois axes majeurs :

- La mise en place d'un pôle de santé regroupant l'ensemble des professionnels de santé de la ville, dans le but d'optimiser les relations interprofessionnelles, pour un meilleur service rendu à l'utilisateur.
Son action repose sur l'amélioration de la communication des acteurs de santé mais aussi sur le développement et la conception de projets innovants.
- Une maison de santé porteuse d'un projet de santé soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS), accueillant 11 médecins dont 5 généralistes. La municipalité s'engage à prendre en charge les deux premiers loyers des jeunes médecins qui viendront s'installer.
- Une cellule de recherche active mise en place par la ville avec les médecins, dans le but de mener une réflexion sur le déploiement sanitaire, sur l'amélioration de l'offre de soin, et sur la recherche de nouveaux professionnels de santé.
C'est dans ce cadre que la ville va mettre à disposition des locaux pour les nouveaux médecins qui viendront s'installer à Brétigny-sur-Orge. Ces nouveaux médecins seront prioritaires pour intégrer la Maison médicale pluridisciplinaire.

Dans la suite logique de cet accompagnement voulu par la municipalité, un protocole d'accord entre la ville et l'association « Soigner à Brétigny-sur-Orge » contractualise les engagements pris par la ville d'une part, et les professionnels de santé d'autre part.

Ce protocole expose les engagements pris par la Ville et les professionnels de santé.

M. CAMO : Juste une remarque : j'ai assisté aux Etats Généraux de la Santé Départementaux et je pense que le constat est assez terrible parce qu'il s'avère qu'au-delà des aspects de départs en retraite, il est acté aujourd'hui que 28% des Essonnais ne se soignent plus, n'ont plus accès aux soins pour des raisons économiques essentiellement. C'est assez inquiétant évidemment pour l'ensemble du territoire national qui connaît les mêmes problématiques, y compris dans les zones rurales, mais dans le département c'est assez grave, et je pense que ce que nous avons initié comme réflexion autour d'un pôle de santé, d'une maison médicale, etc, viendra répondre de façon j'espère positive à ces besoins.

J'ai un gros doute sur l'ARS car j'entends des choses assez curieuses, est-ce que l'ARS s'engage vraiment ? Quand nous étions aux affaires, elle avait des arguments assez positifs mais aujourd'hui, l'ARS semble être l'objet de bien des critiques de la part de professionnels de santé, de la part des associations de patients ou d'autres professions médicales, il faudrait peut-être avoir un point de vue actualisé.

D'autre part, la loi qui se prépare aujourd'hui, si j'en crois quelques échos, n'est autre que la loi HPST 2 qui ne dit rien de bon pour la réponse aux problèmes de santé publique et aux attentes de nos concitoyens sur le territoire national, évidemment ça a déjà commencé avec tout un tas de mesures visant à réduire toujours dans la même intention d'ailleurs la dépense publique. Moi, je pense que la santé est un investissement pour l'avenir.

M. le Maire : Merci. Je voudrais juste ajouter quelques mots : oui, la santé est un investissement très important pour l'avenir, oui le contexte national devient de plus en plus compliqué, et nous ne sommes pas la seule commune à être touchée par la réduction du nombre de médecins par habitant, raison de plus pour prendre ce problème à bras le corps et c'est ce qui sera fait avec ce protocole d'accord pour la maison de santé.

Christiane Lecoustey l'a rappelé : avoir un bâtiment c'est bien, avoir des médecins à l'intérieur, c'est mieux, nous devons avoir une politique pour cela très active de recherche de nouveaux médecins et d'incitation à venir s'installer à Brétigny car c'est bien de cela qu'il s'agit, sinon les gens ne s'installent pas, il faut avoir une politique très active de recherche de médecins, et nous pensons que c'est un enjeu absolument essentiel pour notre territoire.

Un des éléments de réflexion sur lequel nous avons travaillé avec l'association, c'est de voir comment on peut intégrer au sein de ce pôle de santé des médecins pour tous les quartiers de la ville, il ne s'agit pas de mettre tous les médecins au même endroit, mais simplement de pouvoir faciliter la coopération entre les médecins qui seront regroupés dans cette maison de santé et également tous ceux qui sont répartis encore aujourd'hui dans les quartiers de Brétigny. C'est un des points que nous souhaitons favoriser, faciliter, en permettant notamment à des médecins qui auraient commencé par s'installer dans la maison de santé d'essaimer ensuite dans la ville, la vie est ce qu'elle est, des gens ne veulent plus travailler ensemble après avoir commencé comme ça, il faut faciliter cet essaimage, faire en sorte que cette maison de santé soit un point d'entrée, c'était vraiment quelque chose de très important.

Je crois qu'il faut dire les choses simplement : il y avait un point de départ qui avait été lancé par l'équipe précédente sur la construction d'une maison de santé, nous nous sommes appuyés dessus pour le faire évoluer dans le sens qui nous paraît important, pour à la fois inciter les nouveaux médecins à s'installer et intégrer aussi les médecins des différents quartiers. Donc nous ne partions pas d'une page blanche mais nous avons cherché à largement l'améliorer pour que cela réponde toujours mieux aux besoins des Brétignolais.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité.

4 / Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG)

Mme PERDEREAU : La collectivité est garantie contre les risques financiers statutaires supportés en raison de l'absentéisme des agents titulaires (décès, longue maladie, maladie longue durée, invalidité, accident de service, maladie professionnelle, maternité, adoption).

Le contrat actuel avec l'assureur Gras Savoye AXA arrive à échéance le 31 décembre 2014.

La Commune de Brétigny-sur-Orge, soumise à l'obligation de mise en concurrence selon les règles du Code des Marchés Publics de ses contrats d'assurances, a décidé de se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG, par délibération en date du 13 février 2014.

La consultation a porté sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique..).

Au vu des critères, après analyse et sur décision du Conseil d'Administration du CIG, le marché a été attribué à SOFCAP répondant avec l'assureur CNP Assurances.

Le taux proposé par la SOFCAP pour l'assurance des agents titulaires de la commune de Brétigny-sur-Orge est de 5,80% de la masse salariale, pour une couverture identique à celle d'aujourd'hui. Ce taux est garanti 2 ans.

A ceci s'ajoutent les frais de gestion du C.I.G. qui s'élèvent à 0,05% de la masse salariale.

Ce taux global de 5,85% est inférieur au taux actuel de 5,93 %.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité.

5/ Modification du tableau des effectifs

Mme PERDEREAU : Dans le cadre des recrutements induits par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il est proposé de créer les postes suivants :

7 postes d'adjoint technique territorial de 2^e classe à temps non complet 11h/semaine
Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.

Ce grade est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 316 et s'achève à l'indice majoré 358.

Dans le cadre du renouvellement d'un contrat, il est proposé la création d'un emploi de responsable adjoint de l'aménagement et de l'urbanisme dans le grade d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Encadrement et coordination de l'instruction du droit des sols (PA, PC, DP, DIA, CU, ...)
- Conseil auprès de la Direction générale, des élus, des chefs de service
- Référent foncier, suivi des dossiers d'acquisition et de cession, négociation avec les propriétaires, suivi de la constitution des actes notariés

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cet article autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour occuper un emploi permanent de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

En effet, la nature des fonctions exige une technicité élevée, des compétences en contrôle de gestion et en évaluation des politiques publiques, dans un contexte où les normes évoluent. De même, la rareté des candidats détenant ce profil sur le marché du travail justifie particulièrement le recours à un agent non titulaire.

Le candidat recruté devra impérativement être issue d'une formation supérieure (Bac

+ 4) et justifier de connaissance et pratique de la réglementation locale (PLU) et nationale en matière d'urbanisme et d'aménagement

La durée de l'engagement est fixée à trois ans maximum. La rémunération du candidat sera calculée par référence au grade d'attaché territorial.

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, et suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, il est proposé la suppression d'un poste de directeur territorial.

M. DECAUX : Juste sur le dernier point pour ma culture personnelle : il s'agit de la personne qui était en détachement syndical ?

Mme PERDEREAU : Oui.

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 34

adopté à l'unanimité.

6/ Commission Consultative pour les Services Publics Locaux

—
La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité organise la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics et offre une possibilité d'expression aux usagers par la voie des représentants d'associations locales. L'article 5 de cette loi concernant la Commission Consultative des Services Publics Locaux est repris par l'article L 1413-1 du CGCT.

Conformément à cet article, la Ville de Brétigny-sur-Orge doit se doter d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

« Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. ».

Cette commission, présidée par le Maire, ou leur représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1- Le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L.2224-5.

- 3- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4- Le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- 1- Tout projet de Délégation de Service Public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- 2- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 ;
- 4- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Dans les conditions qu'il fixe, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La délibération n°2014DEL036 du 17/04/2014 a procédé à l'élection des membres élus de la Commission Consultative pour les Services Publics Locaux (CCSPL) et a désigné le Maire en tant que Président.

En plus des membres issus du Conseil municipal la présente commission est également composée de représentants d'associations locales.

La présente délibération a pour objet de nommer ces 5 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités

La séance du Conseil municipal a pour objet dès lors :

- de procéder à la nomination de cinq membres titulaires + 3 membres suppléants suivants de la commission consultative des Services Publics Locaux, représentants des associations locales, conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les 5 représentants titulaires et 3 représentants suppléants sont :

Titulaires :

- Association ALIZE - M. Jean BRET (ou son représentant)
6 impasse du Blutin - 91220 Brétigny-sur-Orge
- Association ALPHABETA – M. Jean-Paul MESTRE
(ou son représentant) 31 avenue du Dauphiné - 91220 Brétigny-sur-Orge
- Ecole de Musique de Brétigny-sur-Orge Centre Culturel Gérard Philippe,
M. BLANCHARD Joël (ou son représentant) Rue Henry Douard
91220 Brétigny-sur-Orge
- Association Groupe Evasion Brétigny-Plessis Pâté –
Mme Michelle DUCASSE (ou son représentant)
57 rue Léon BLUM - 91220 Brétigny-sur-Orge
- Association ASAMPA – M. Jean MARCHAL (ou son représentant)
29 rue Edouard BRANLY - 911220 Brétigny-sur-Orge

Suppléants :

- Association Historique et Archéologique de Brétigny-sur-Orge
- M. Patrick LE JEANNE (ou son représentant)
- Mme Clotilde PRELE
22/24 rue du Général Leclerc - 91220 Brétigny-sur-Orge
- Association Club d'Echec du Val d'Orge –
M. COQUELIN Philippe (ou son représentant)
58 rue de la Libération - 91290 ARPAJON

M. DECAUX : Il en manque un, il y en a 7, le rapport de synthèse que vous avez dû prendre pour support en a oublié un puisque dans la délibération il y en a bien 8 avec deux représentants pour l'association Historique.

M. le Maire : Merci, effectivement ça fait 8 avec Mme Prele.

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 34

adopté à l'unanimité.

7/ Présentation du Compte Rendu Annuel de Concession pour la fourniture et distribution de gaz – Exercice 2013

La distribution publique de gaz naturel sur notre territoire est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 18 novembre 1995 pour une durée de 30 ans.

Le patrimoine

[INVENTAIRE DES OUVRAGES CONCEDES

Ouvrages concédés par pression (ml)	2012	2013
Canalisations basse pression	1 652	1 652
Canalisation moyenne pression	75 522	75 514

Longueur totale	77 174	77 166
Nombre de poste de distribution	5	5

Le réseau de la concession a été étendu de 71 mètres en 2013 :

- 27 mètres sur l'impasse Lavoisier,
- 26 mètres sur la rue Bois de Châtres,
- 18 mètres sur la rue des Noyers

Ouvrages concédés par matière (ml)	2012	2013
Polyéthylène (PE)	47 894	47 886
Acier	27 932	27 932
Autres matériaux	1 348	1 348

Les éléments financiers

La valeur nette est la valeur d'investissement des ouvrages minorée du montant des amortissements. Elle représente 5 410 594 € et se répartit de la façon suivante :

Détail par grandes familles du patrimoine concédé (en €)	2012	2013
Branchements	2 551 532	2 512 915
Canalisations	2 907 836	2 832 806
Poste de détente	39 095	37 298
Autres ouvrages	31 008	27 575

La qualité de desserte

Incidents constatés

En 2013, 84 incidents dont 18 en aval du compteur ont été répertoriés alors qu'en 2012 ont été recensés 71 incidents dont 12 en aval du compteur.

Interruption de livraison

154 clients ont été concernés par une coupure alors qu'en 2012, 159 en avaient été victimes.

Les investissements de GrDF au niveau de la concession : 67 376 €

GrDF a consacré 64 921€ à étendre le réseau (71 mètres de plus) et 2 455 € à sécuriser des branchements.

Pour l'année 2013, les travaux sur la concession ont concerné principalement l'impasse Lavoisier, la rue du Bois de Châtres et la rue des Noyers et il n'y a eu aucun chantier de mise en sécurité de réseaux.

Les flux financiers

La redevance de concession est de 10 953 €

Les clients de la concession

	2012	2013
--	-------------	-------------

Nombre clients	6 101	6 083
Energie acheminée MWh	204 034	208 059
Recettes d'acheminement €	1 697 632	1 842 687

Principales prestations

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	2012	2013
Mise en service	703	563
Mise hors service	533	421
Intervention pour impayés	135	116
Changement de fournisseur	85	73
Demande d'intervention urgente	40	56
Déplacement vain	86	45

Les Clients aux tarifs réglementés

Tarifs	2012	2013
T1 0 à 6 000 kWh	2 347	2 306
T2 6 000 à 300 000 kWh	3 678	3 701
T3 300 000 à 5 000 000 kWh	74	74
T4 Plus de 5 000 000 kWh	2	2
TOTAL	6 101	6 083

Mme PETIT : Je voudrais juste savoir ce qu'ils appellent « interruption de livraison », 154 clients ont été concernés par une coupure, est-ce parce qu'il y a eu une canalisation –je n'y connais rien- qui a craqué quelque part ou bien était-ce des gens qui ne payaient pas et donc à qui on a coupé ?

M. CHERFA : Je pense qu'il s'agit un peu des deux, on a une diminution des interventions pour impayés et je pense qu'il y a eu un peu plus de problèmes sur les canalisations. Il y a eu des interventions justement liées à des extensions du réseau, et donc des coupures liées à l'extension du réseau parce qu'il fallait isoler certaines portions.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité.

8 – Présentation du Compte Rendu Annuel d'Activité de Concession pour la fourniture et distribution d'électricité – Exercice 2013

Jusqu'en 2010, la distribution d'électricité était assurée sur notre territoire en vertu du contrat de concession conclu le 18 novembre 1995 entre le Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry (SIRM), auquel la ville adhérait, et Electricité de France.

Par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2010, il a été décidé de reprendre la compétence optionnelle en matière de concession de service public d'électricité et de gaz en demandant notre retrait du dit Syndicat.

Un Arrêté Préfectoral en date du 8 décembre 2010 a entériné le retrait de notre ville du SIRM. En se retirant du SIRM, notre ville a repris directement l'application du contrat de concession avec EDF comme prévu par l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le 5 juillet 2012, un nouveau traité de concession pour l'électricité

définissant les engagements de chacun en la matière, était signé entre ERDF, EDF et la commune. ERDF nous a donc remis le Compte Rendu Annuel d'Activité pour l'année 2013.

L'exercice du service public de l'électricité dans le cadre du cahier des charges de concession recouvre deux missions complémentaires dévolues par la loi conjointement à ERDF et EDF.

1. **Activité ERDF : développement et exploitation des réseaux publics**

Notre réseau public de distribution d'électricité se compose à la fin 2013 de :

68	Km de ligne moyenne tension HTA
97	Postes de transformation HTA / BT
122	Km de ligne basse tension

L'alimentation électrique est assurée par l'ensemble du système électrique national.

	2012	2013
Poste source	0	0
Installations de production	34	36
Transformateurs HTA/BT	94	97
Points de livraison	11 450	12 009

La qualité de desserte

La durée moyenne de coupure perçue par l'utilisateur est de 66 minutes en 2013 contre 86 minutes en 2012. Seulement 89 coupures de plus de 6 heures contre 191 en 2012. La moyenne nationale était de 75 minutes en 2012 et est 97 en 2013.

Le Patrimoine

[Réseau HTA en mètres

	2012	2013
Réseau souterrain	66 341	67 958
Réseau torsadé	0	0
Réseau aérien nu	159	159
Réseau total aérien	159	159
Total réseau HTA	66 500	68 117

[Réseau BT en mètres

	2012	2013
Réseau souterrain	101 602	102 263
Réseau torsadé	16 177	15 604
Réseau aérien nu	4 077	4 077
Réseau total aérien	20 254	19 681
Total réseau BT	121 856	121 944

Les investissements d'ERDF au niveau de la concession : 2 523 K€ (par rapport à 1 814 K€ en 2012)

	2012	2013
Raccordement des consommateurs et producteurs	552	738
Investissement pour l'amélioration du patrimoine	840	743
Performance du réseau	766	651
Exigences environnementales et réglementaires	74	92
Investissement de logistique	423	1 042

Pour l'année 2013, les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs ont concerné principalement le raccordement des collectifs de la ZAC Clause Bois-Badeau, secteur Mesnil et l'Ilot B3b.

Les travaux au service de la performance du réseau sont dus au remplacement des réseaux BT souterrain : Bd de France, av. de la Commune de Paris, av. de Champagne, av. du Dauphiné et de Gascogne.

Les flux financiers

Le montant de la redevance dite de fonctionnement, ou R1 est de 2 283 € (2 161 € en 2012). Elle couvre les frais liés au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession.

Le montant de la redevance dite d'investissement ou R2 représente chaque année une fraction de la différence entre les dépenses d'investissements effectués et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2. Elle est de 0 € (14 950 € en 2012).

Les clients de la concession

Nombre clients	2012	2013	% évolution
Clients <36kva	11 245	11 804	5,0 %
Clients >36kva	162	162	0,0 %
Clients HTA	43	43	0,0 %
TOTAL	11 450	12 009	4,9%

Energie acheminée

En kWh	2012	2013	% évolution
<36kva	61 584 497	64 079 824	4,1 %
>36kva	22 245 874	23 526 099	5,8 %
HTA	41 072 907	45 737 674	11,4 %
TOTAL	124 903 278	133 343 597	6,8 %

2. Activité EDF : Fourniture d'électricité aux tarifs réglementés

En tant que concessionnaire EDF assure la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente (bleu, jaune, vert) et raccordés au réseau

de distribution de la concession. Les clients qui bénéficient du tarif de première nécessité (TPN) relèvent également du périmètre de la concession.

Tarif bleu : puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA

Tarif jaune : puissance comprise entre 36 kVA et 250kVA

Tarif vert : puissance souscrite supérieure à 250 kVA

Le choix est ouvert à tous les clients :

- [De rester ou de retourner aux tarifs réglementés de vente fixés par les pouvoirs publics
- [D'exercer leur éligibilité en souscrivant un nouveau contrat à prix de marché avec un fournisseur d'électricité

La loi **NOME** (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) prévoit la fin des tarifs régulés de vente d'électricité pour tous les contrats de fourniture supérieurs à 36 kVA, à partir du 1^{er} janvier 2016.

A partir de cette date, les collectivités territoriales concernées devront avoir remplacé leurs contrats de fournitures aux tarifs régulés fixés par les pouvoirs publics par un ou plusieurs contrats de fourniture au prix de marché proposés par les fournisseurs d'énergie en concurrence.

TARIFS

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité ont augmenté le 1^{er} aout 2013 :
Cela s'est traduit par une hausse moyenne de :

- [4 % TTC pour un client particulier au tarif bleu soit 2,4 €TTC par mois
- [3,9% HTVA pour un client professionnel au tarif bleu soit 3,9 €HT par mois
- [2,2% HTVA pour un client au tarif jaune (entreprise ou collectivité)
- [0 % HTVA pour les clients au tarif vert (entreprise ou collectivité)

Les Clients aux tarifs réglementés

Tarifs	2012	2013
Bleu	10 007	10 312
Jaune	153	151
Vert	40	39
TOTAL	10 200	10 502

Les recettes

Recettes en €	2012	2013
Bleu	5 064 054	5 538 768
Jaune	1 848 748	2 039 948
Vert	2 757 544	2 487 161
TOTAL	9 670 346	10 065 877

Le dispositif d'aide aux clients démunis

Pour lutter contre la précarité énergétique en intervenant sur la diminution des impayés d'énergie, EDF participe au Fonds de Solidarité pour le Logement 91 (215 000 € en

2012 et en 2013) et ce Tarif de Première Nécessité s'applique à 419 concessions sur 2013 contre 226 en 2012. Il se traduit par une réduction entre 40 et 60% selon la composition familiale sur les 100 premiers KWh.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité.

9 – Subventions aux associations sportives pour l'aide à l'encadrement durant la période d'octobre à décembre 2014

Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention pour la période d'octobre à décembre 2014, décrite dans le tableau ci-joint :

ASSOCIATIONS	OCTOBRE A DECEMBRE
C.S.B. ATHLETISME	1 762.25
C.S.B. BASKET	5 082.19
C.S.B. GYMNASTIQUE	2 064.55
C.S.B. JUDO	5 034.26
C.S.B. KARATE	1 056.65
C.S.B. ROLLER	2 405.39
C.S.B. RUGBY	5 035.23
C.S.B. TAEKWONDO	1 745.76
C.S.B. TENNIS	6 240.51
C.S.B. TENNIS DE TABLE	2 127.52
AMICALE LAÏQUE	3 154.26
BRETIGNY FOOT C.S.	18 046.43
ESPADON	4 791.29
TOTAL	58 546.00

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à 58 546.00 €.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

10 – Subventions dites de haut niveau :

- **C.S.B. Tennis**
- **Aéroclub des Cigognes**

- **Amicale Laïque Tir**
- **C.S.B. Football**
- **Rugby Club Brétigny**
- **A.S.K. Brétigny Val d'Orge 91**
- **C.S.B. Roller**
- **C.S.B Athlétisme**

Compte tenu du fait que les critères d'attribution des subventions dites de haut niveau sont recevables pour chaque association qui a participé au minimum à un championnat de France se déroulant hors d'Ile de France, et que les dépenses prises en compte, sur présentations de justificatifs, sont :

┌ Le transport	→ à 0.288 € du kilomètre
┌ L'hébergement	→ à 20 € par nuitée avec le petit déjeuner
┌ Le repas	→ à 8 € par repas

Après calcul des dépenses pour chaque association est appliqué un coefficient révisable tous les ans afin que la somme totale soit équivalente au montant budgétisé.

Il est proposé d'allouer des subventions dites de haut niveau suivantes :

┌	967 € au C.S.B. Tennis
┌	802 € à l'Aéroclub des Cigognes
┌	309 € à l'Amicale Laïque Tir
┌	12 883 € au C.S.B. Football
┌	1 338 € du Rugby Club Brétigny
┌	7 833 € à l'A.S.K. Brétigny Val d'Orge 91
┌	2 722 € au C.S.B. Roller
┌	1 071 € au C.S.B. Athlétisme

Les crédits correspondant à cette dépense s'élevant à 27 925 Euros sont imputés au chapitre 65, nature 6574, fonction 40.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

11 / Demande de subventions pour les activités des services culturels, socioculturels de la ville de Brétigny-sur-Orge pour l'année 2015

Les différents services culturels, socioculturels de la ville de Brétigny-sur-Orge, (le Rack'Am, salle de musiques actuelles, le service des Festivités Cohérence Culturelle, le Centre Social et Culturel Mandela la Fontaine, le Ciné 220...), sont des équipements municipaux dont les activités peuvent bénéficier de subventions auprès de la DRAC Ile-de-France, du Conseil Général de l'Essonne, du Conseil Régional d'Ile-de-France et l'organismes tels que SACEM, le Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz (CNV), le Centre National du Cinéma (CNC).

Les demandes de subventions nécessitent une demande formalisée par une délibération du Conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions aidant au financement des activités des différents services de la ville et à signer tous documents nécessaires s'y rapportant.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

Mme PETIT : Bien sûr qu'on vous autorise à demander des subventions, et plutôt deux fois qu'une, là-dessus je n'ai pas de problème. Mais est-ce qu'à un moment donné on aura un retour de toutes ces demandes de subventions ? Car d'année en année, je dis n'importe quoi, mettons qu'en 2013 on ait eu 100.000 euros de subventions pour le Ciné 220, en 2014 on n'en a eu que 80.000, et en 2015 on en aura encore moins, pour faire la comparaison, voir ce qu'on peut obtenir et qu'on n'obtient pas, pourrait-on avoir un retour ? J'ai déjà posé la question en commission, on m'a dit oui, pas de problème, je la repose ici, comment peut-on avoir un retour sur ces subventions ?

M. le Maire : On va vous faire un retour, je suppose qu'on ne vous le fera pas avant début 2015 puisque l'intérêt serait de les avoir aussi sur 2013 et 2014, je pense que c'est une bonne chose de manière générale que de suivre d'année en année les subventions qui sont obtenues auprès des différents organismes, notamment dans les activités socioculturelles. Donc oui, c'est quelque chose sur lequel il y aura un retour, je vous demanderai de bien vouloir attendre au moins début 2015 pour qu'on vous donne ces éléments et on vous dira si ça doit être un peu plus tard pour qu'on ait les chiffres.

M. CAMO : La question du retour est importante mais je pense qu'il y a un problème peut-être de conception : normalement les demandes de subventions sont sur des objectifs fléchés et là vous nous demandez de délibérer sur un global. Vous demandez une autorisation pour demander de l'argent sur des structures différentes mais nous n'avons pas une vision assez détaillée de ce que les services ou les structures socioculturelles ou les équipements culturels de la ville, disons dans leurs projets, demandent comme subventions. Par votre biais évidemment et avec l'accord du conseil municipal.

Et pour information, pour le RACAM, la Région a accordé 20.000 euros de subvention triennale pour la performance artistique et culturelle que l'équipe développe et personnellement j'en suis très heureux.

M. le Maire : Je vais me permettre de faire une réponse un peu théorique sur le temps ou plutôt sur la temporalité, je voudrais dire deux choses : premièrement si on vous demande de voter cette délibération c'est parce que la temporalité des dossiers qui ne sont pas forcément des dossiers individuels, il s'agit souvent de petits dossiers, cette temporalité n'est pas forcément la même que celle des conseils municipaux, c'est pour cela qu'on vous demande cette autorisation générale pour m'autoriser en tant que maire à demander de l'argent ailleurs sachant que cela fait partie des décisions qui ensuite sont présentées au conseil municipal pour validation a posteriori.

Et deuxième remarque : c'était exactement la même chose avant, donc vous connaissez bien cette méthode, M. Camo, qui facilite l'organisation, cela n'a pas changé.

M. CAMO : Ce n'était pas tout à fait la même méthode car on faisait voter toute demande d'autorisation au maire sur chaque projet, pour chaque demande de subvention et pour chaque équipement. Du coup on savait parfaitement à quoi ça correspondait.

M. le Maire : Il y avait quand même parfois des autorisations globales, sachant que vous aurez quand même un droit de regard après coup puisque ce sera présenté dans les décisions du Maire qui seront discutées et validées par le Conseil municipal.

M. CAMO : Nous sommes très inquiets des mesures qui sont prises au niveau national par les DRAC, c'est un vrai problème, d'ailleurs je crois qu'il y a une pétition dans les réseaux sociaux, au niveau de la Région en tout cas, nous sommes très inquiets au niveau des DRAC du fait des mesures nationales. C'est très important, ça n'aura pas une incidence immédiate mais il y a des questions qui se posent sur la culture.

M. le Maire : Nous sommes très attachés nous aussi à la culture et avec Marjolaine Rose qui est le maire de Morsang, qui est vice-présidente chargée de la culture au sein de l'agglomération, nous nous retrouvons sur ces sujets là, sur la question de la politique culturelle, et notamment sur l'importance d'installations culturelles à Brétigny comme le théâtre ou le centre d'art contemporain.

QUESTIONS DIVERSES :

M. DECAUX : Il y a eu, je crois, pour la fête dite d'Halloween, le 31 octobre, une manifestation qui avait fait l'objet d'une publicité dans le Paroles du mois d'octobre, c'était surtout des jeunes apparemment qui étaient présents dont certains ont fait état d'un déroulement un peu compliqué de la soirée où la consommation d'alcool a semble-t-il été trop importante. Dans la mesure où il s'agissait d'une manifestation non pas associative, même si c'était une association qui était initiatrice, ce n'était pas une association qui faisait une manifestation en interne, les gens étaient invités à venir puisque Paroles même y invitait, j'imagine que vous avez dû autoriser ou alors il y a eu des débordements-l'autorisation d'alcool, alors est-ce que l'arrêté que vous avez été amené à prendre était adapté à ce genre de manifestation ? Je ne vais pas décrire ce qu'on m'a dit mais j'ai trouvé que c'était quelque chose qui peut paraître inquiétant.

M. le Maire : Sur ce point, effectivement j'ai pris un arrêté d'autorisation de vente d'alcool dans le cadre de la loi, conformément à ce qui est possible les veilles de jours fériés, et donc cet arrêté permet de vendre des boissons de catégories 1 et 2 jusqu'au plus tard 2h du matin ; c'est donc l'autorisation qui leur a été donnée, qui était parfaitement dans le cadre de la loi.

J'ai cru comprendre qu'il y avait eu quelques débordements par rapport à cet arrêté là, c'est à prendre en compte pour la suite, notamment et vous l'avez évoqué sur le caractère public de cette manifestation parce que cela impose des contraintes particulières et c'est un des enseignements pour la suite. J'ai l'impression néanmoins que la soirée s'est globalement bien passée, on n'est pas dans les problèmes que l'on avait pu avoir auparavant dans les soirées étudiantes où les débordements étaient allés jusqu'à des comas éthyliques, cela n'a pas été le cas, il y a eu un encadrement quand même relativement fort même si apparemment, effectivement, il ya eu des débordements qui ne sont pas normaux par rapport aux autorisations qu'ils avaient reçues.

QUESTIONS ORALES :

Néant.

La séance est levée à 22h30.
(La parole est donnée au public)

Le Maire

Nicolas MÉARY